

L'ESSOR

TRIMESTRIEL - Octobre Décembre 2016 - n°78

de L'INTERFÉD

Les migrations, toute une histoire



La revue trimestrielle du secteur de l'insertion socioprofessionnelle

Editeur responsable : Eric Mikołajczak, rue Marie-Henriette, 19-21 à 5000 Namur



© T. Tervonen - T. Chavant - La Revue Dessinée



**LA REVUE
DESSINÉE**

La Revue Dessinée!

Les illustrations de ce numéro de l'Essor ont été généreusement offertes par La Revue Dessinée¹.

S'abritant sous le trompe l'œil de l'objectivité, le journalisme contemporain n'est pas prompt à reconnaître sa partialité. Pourtant, le quotidien, le réel est aussi une affaire de narration ! À La Revue Dessinée, depuis 2013, cette option est assumée. L'actualité y est contée par la plume du journaliste et les pinceaux du dessinateur. Reportages, enquêtes, investigations sont menés avec rigueur, mais le rendu est tout différent : le récit s'articule au dessin qui apporte à son tour une dimension sensitive à l'information développée. Mieux qu'une illustration, le dessin est une information en soi en ce sens qu'il traduit le point de vue, le sentiment et les émotions des auteurs. Le lecteur y trouve son compte : il a du sérieux, du beau mais aussi du sincère. Une vérité à défaut de LA vérité.

Lorsque nous avons sollicité La Revue Dessinée pour reproduire des extraits d'articles afin d'illustrer l'Essor, la réponse a été rapide et positive, nous souhaitant par ailleurs «plein de courage dans votre action». Quand on vous dit passion et engagement, ce ne sont pas de vains mots, mais des valeurs qui nous parlent et que l'on conjugue à notre propre présent.

Nous vous encourageons vivement à vous faire votre opinion. Disponibles dans de nombreuses librairies, vous pouvez aussi commander les numéros sur le site de la revue.

Eric ALBERTUCCIO,

Permanent AID

et membre du Comité de rédaction de l'Essor.

¹ www.larevedessinee.fr



TRANS'FORMATION

Quels savoirs de base pour quel métier? 23

La facilitation visuelle en animation et en formation 25

Construire et partager une offre de formation en orientation 26

Migration et insertion socioprofessionnelle

<u>Éditorial</u>	3
<u>Introduction</u>	
<u>En route vers la solidarité</u>	4
<u>Les migrations, toute une histoire</u>	5
<u>Demandeurs d'asile, réfugiés... Quels obstacles et leviers sur le chemin de l'emploi ?</u>	12
<u>Images et discours sur les migrants : comment les appréhender pour quel vivre ensemble ?</u>	15
<u>Du parcours d'accueil au parcours d'intégration en Wallonie</u>	18
<u>De la discrimination à l'embauche liée à l'origine à un marché du travail plus inclusif</u>	21
<u>Freins et leviers à la formation des personnes en exil</u>	29
<u>L'accès à la formation des personnes demandeuses d'asile</u>	32
<u>Présentation de l'initiative des mallettes « Bienvenue en Belgique »</u>	34
<u>Des outils réalisés par et avec les personnes en formation</u>	36
<u>Quand les enjeux globaux s'invitent dans le quotidien des centres de formation... Il faut les assumer, mais aussi les interroger !</u>	38
<u>Vivre la diversité !</u>	41
<u>Comprendre le radicalisme violent</u>	42
<u>Statut des personnes étrangères, quelles histoires derrière leurs papiers</u>	44
<u>Préjugés, stéréotypes, différence, laïcité, neutralité et nous... et nous... et nous ! Une expérience de formation chez API</u>	45

Le numéro 79 sortira en mars 2017

Son thème : Arrêt sur image sur le secteur de l'Insertion socioprofessionnelle.

Contact : Véronique KINET 081/74.32.00

E-mail : secretariat@interfede.be

SOMMAIRE



EDITORIAL

Les demandeurs d'asile et les réfugiés sont aujourd'hui sujets de débats, tant au niveau politique qu'au sein de l'opinion publique. Ces personnes sont trop souvent victimes de préjugés et de clichés. Leurs droits se réduisent, lentement mais sûrement. Un exemple? Le Gouvernement fédéral vient de décider mi-octobre dans le cadre des négociations autour du budget fédéral 2017 de lier certains avantages fiscaux et sociaux à la durée du séjour des primo-arrivants. C'est une mesure inattendue qui sera sans doute particulièrement discutée dans notre secteur. L'octroi de certains avantages fiscaux et sociaux, non encore détaillés au moment de rédiger ces quelques lignes, va être bientôt conditionné à une durée minimale de séjour ou de travail en Belgique dans des délais non précisés; cette mesure devrait rapporter 75 millions d'euros selon les décideurs.

Pourtant le phénomène de la migration humaine est intemporel, tous les humains peuvent un jour devenir des migrants. Édouard Delruelle relativise et contextualise ainsi la crise migratoire que nous traversons: *«Le phénomène des migrations est l'un des plus massifs, des plus évidents dans le monde d'aujourd'hui. 25 % de la population belge est « d'origine étrangère », c'est-à-dire soit étrangère, soit née étrangère, soit dont l'un des deux parents au moins est né avec une nationalité étrangère. Autrement dit, un Belge sur quatre est directement issu de l'immigration! Or, cette réalité fait l'objet en Belgique d'une stupéfiante dénégation collective. Le résultat est que l'opinion et les politiques n'envisagent les migrations que sur le mode émotionnel, dans une oscillation permanente entre réflexe sécuritaire, xénophobie d'un côté, et réaction humanitaire, compatissante, de l'autre. La crise de l'asile de l'été 2015 l'illustre de façon tragique»* (In « Les défis de l'État social » d'Édouard Delruelle – CDGAI 2015).

Et si cette fameuse crise des réfugiés n'était qu'un écran de fumée? La vague d'immigration connue par l'Europe et la Belgique depuis 2015 a donné lieu aux premières inscriptions au Forem en janvier et février 2016. Cette démarche est un passage indispensable pour quasiment tous les primo-arrivants. Or, que constate-t-on? Selon le Forem, à peine 5.372 migrants avaient sollicité son aide fin août de cette année, selon les chiffres transmis à l'agence Belga. 1.759 se sont inscrits comme demandeurs d'emploi (demandeurs d'emploi « intégrés ») et 3.613 ont demandé une aide administrative sans s'inscrire comme demandeurs d'emploi (demandeurs d'emploi « non intégrés »), notamment pour acquérir un permis de travail. On ajoutera, sans surprise, que les pays d'origine (hors UE) les plus représentés au sein des demandeurs d'emploi en Wallonie sont la Syrie, l'Irak, l'Afghanistan, la Guinée et la Somalie et que les districts du Forem ayant connu le plus grand nombre d'inscriptions de migrants sont Liège (509), Verviers (269) et Arlon (150) toujours selon le même communiqué.

Les centres d'insertion socioprofessionnelle sont concernés par ces débats et questionnements sociétaux, eux qui de façon significative accompagnent les demandeurs d'asile dans leurs parcours d'insertion. On ajoutera que nombre d'entre eux ont développé de longue date des services complémentaires pour renforcer leur offre de service à l'égard de ces mêmes publics comme par exemple les Initiatives Locales d'Intégration (ILLI) soutenues par le département de l'Action sociale en Wallonie. Il était donc temps qu'un numéro de « L'Essor » fasse le point sur une actualité « brûlante » vue par le regard des travailleurs et représentants d'un secteur mobilisé autour de la problématique. Bonne lecture. ●●●●●

Jean-Luc VRANCKEN,
Président Interfédé



© T.Tervonen - J.Pourquié - La Revue Dessinée

Introduction

En route vers la solidarité

« Est considérée comme réfugiée, toute personne qui craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa nationalité, de sa religion, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ».

Déclaration de Genève 1951¹

Dans notre pays, 17.213 personnes ont introduit une demande d'asile en 2014 et 35.476 personnes en 2015. En août 2016, 12.316 personnes seulement ont demandé protection.

« Face à l'afflux de réfugiés en 2015, l'Europe a multiplié les mesures pour empêcher l'entrée des migrants sur son territoire, bafouant au passage ses obligations internationales et ses valeurs. Au centre de ce dispositif, l'accord signé en mars 2016 entre les Européens et la Turquie. Un grand marchandage cynique qui réjouit pourtant les responsables européens. Ses effets se font ressentir jusqu'en Belgique où le Secrétaire d'État à l'asile et la migration se félicite d'un accord qui a permis de faire chuter le nombre d'arrivées. Et de réduire drastiquement le nombre de places d'accueil ».²

L'Europe compte plus de 508 millions d'habitants, et la Belgique plus de 11 millions. Les chiffres plus généraux de l'immigration ne permettent pas vraiment de parler d'invasion. En 2013, le nombre total d'étrangers arrivés en Belgique, quel que soit le motif de leur venue, était de 122.079, dont 63% étaient des citoyens de l'UE³.

Les personnes quittent leur pays pour fuir des conflits, assurer leur survie économique, retrouver des proches, accéder à l'éducation et la santé, retrouver de la sécurité, échapper aux catastrophes naturelles.

Toutes n'arrivent pas chez nous, certaines se déplacent dans leur pays ou dans un pays voisin (le Liban (1.700.000 habitants) accueille 4.500.000 Syriens).

Au bout de leur long voyage périlleux, certaines d'entre elles n'arriveront que difficilement.

Nous devons donc nous mobiliser et réserver un véritable accueil à celles et ceux qui ont tout perdu et jamais sans doute ne retrouveront ce qu'ils ont dû laisser derrière eux malgré eux. Ne sommes-nous pas nous-même le résultat de migrations successives? L'immigration n'est pas un fléau.

Quelle place durable voulons-nous laisser aux personnes étrangères dans notre monde?

Ces dernières contribuent à la richesse culturelle et au vivre ensemble de notre société.

Nous constaterons dans ce numéro de l'Essor comment les préjugés et stéréotypes ont la vie dure, combien l'accès à l'emploi reste problématique alors que les compétences et la volonté y sont.

Que dire et d'où viennent ces discours, regards, peurs, amalgames qui entourent les personnes? Comment les appréhender? Quel jeu jouent donc les médias? Qu'est-ce qui nourrit des positions politiques populistes? Comment résorber l'écart qui existe entre le pays d'accueil et les aspirations de ceux et celles que nous accueillons?

Aujourd'hui, en Wallonie, le parcours d'intégration est obligatoire, il a changé d'appellation (ce n'est plus le parcours d'accueil). Nous avons demandé au DISCRI (la fédération des Centres Régionaux d'Intégration) de nous éclairer sur ces mutations tout en nous livrant son regard.

Dans notre secteur, certain(e)s d'entre nous ont construit une offre de formation, des actions, des outils à destination des personnes étrangères en partenariat avec d'autres. Pour aller plus loin et toucher d'autres publics, des centres ont développé des initiatives centrées sur l'Action sociale notamment à travers les Initiatives Locales d'Intégration (ILI). De plus, différentes contributions nous permettent de prendre connaissance des obstacles et du regard que portent les personnes sur l'offre de formation. Nous ferons la découverte des initiatives de formation des centres d'accueil de la Croix-Rouge.

L'Interfédération quant à elle s'est mobilisée pour répondre avec d'autres partenaires au Plan Radicalisme wallon en impulsant des actions de formation à destination des équipes des centres CISP.

Par ailleurs, pour préciser le rôle de chacun en matière d'insertion socioprofessionnelle, l'Interfédération a mis en place des espaces de concertations avec les Centres Régionaux d'Intégration par l'intermédiaire de leur représentant le DISCRI ceci afin d'éviter une confusion de rôles qui serait dommageable aux personnes.

En route vers la solidarité. ●●●●●

Pour le Comité de rédaction de l'Essor,
Véronique DUPONT,

Rédactrice en chef de l'Essor
et Chargée de projets pédagogiques
auprès de la fédération Aleap

1 La **Convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés**, dite **Convention de Genève**, définit les modalités selon lesquelles un État doit accorder le statut de réfugié aux personnes qui en font la demande, ainsi que les droits et les devoirs de ces personnes. Elle a été adoptée le 28 juillet 1951. Elle met en œuvre, à la suite des persécutions de l'entre-deux-guerres et à la Shoah, les préoccupations de la Déclaration universelle des droits de l'homme

2 <https://cire.be/publications/analyses/accord-migratoire-ue-turquie-la-dissuasion-a-tout-prix-une-analyse-du-cire> septembre 2016.

3 <https://cire.be/sensibilisation/campagnes/prefugies/prejuge-1-on-est-envahis-par-les-migrants>

Les migrations, toute une histoire

En matière de migrants, les clichés fusent : « ils vont prendre le travail des Belges », « parmi les migrants se trouvent des terroristes », « ils ne vont pas s'intégrer », etc.



© T. Tervonen - T. Chavant - La Revue Dessinée

Il est temps de revenir sur la réalité des migrations en Belgique pour comprendre que nous pouvons tous un jour devenir des migrants. Que nous révèle l'histoire de l'immigration en Belgique ? Afin de pouvoir répondre à ces questions nous avons fait appel à deux spécialistes : Andrea Rea, professeur de sociologie à l'Université Libre de Bruxelles et directeur du Groupe de recherche sur les relations ethniques, les migrations et l'égalité (GERME) et Marco Martiniello, professeur de sociologie à l'Université de Liège et directeur du Centre d'études et de l'ethnicité et des migrations (CEDEM).

Afin de mieux comprendre les mouvements migratoires en Belgique, nous commencerons notre histoire après la Seconde Guerre mondiale. Nous tenterons de voir quelles sont les vagues successives et leurs causes mais aussi, dans quel contexte européen nous nous trouvons et quel est son impact sur les politiques d'accueil. Nous aborderons les nouvelles réalités migratoires et essaierons également de comprendre pourquoi nous parlons de « crise de l'asile ». Finalement, nous analyserons l'impact socio-économique des nouveaux migrants sur notre pays.

L'immigration en Belgique

Après la Seconde Guerre mondiale, la Belgique et l'ensemble des pays d'Europe sortent d'une crise sans pareil qui a fait

plusieurs millions de morts. Beaucoup de bâtiments et de routes ont été détruits et le pays doit se reconstruire. La production a diminué conséquemment à la chute de la main-d'œuvre, il faut donc recruter, ce qui explique l'arrivée des travailleurs immigrés. La Belgique décide de faire appel à d'autres pays et en 1946, notre pays collaborera entre autres avec l'Italie qui sera le premier pays à signer un accord avec la Belgique pour envoyer des ouvriers. Cette convention établit un fonctionnement d'échange de 50.000 travailleurs italiens contre 200 kilos de charbon par mineur pour l'Italie¹.

Nos deux spécialistes s'accordent à dire qu'il faut garder à l'esprit qu'à cette époque, en réalité, ce n'est pas tant la main-d'œuvre qui manque mais c'est qu'il n'y a plus assez de Belges qui sont d'accords de faire des travaux difficiles, comme le travail de la mine, d'autant que ce travail n'est pas assez rémunérateur.

Très vite se pose la question du logement des travailleurs. En effet, notre pays ne peut les loger, le Gouvernement belge n'ayant pas prévu de dispositif d'accueil pour ces travailleurs et ignorant totalement la question du logement. De ce fait, ces derniers seront envoyés dans les anciens camps de prisonniers².

1 « Une brève histoire de l'immigration en Belgique », 2012, Marco Martiniello et Andrea Rea, p.13.

2 Idem, p.13.



© T. Tervonen - J. Pourquié - La Revue Dessinée

Cet accord sera de courte durée. En effet, suite au terrible accident de Marcinelle en 1956, l'Italie suspend l'envoi de ses travailleurs. Comme le rappellent nos deux chercheurs, le travail dans les mines est très dangereux. L'accident de Marcinelle coûtera la vie à 262 personnes dont de nombreux Italiens. En 1964, la Belgique signera donc d'autres conventions de recrutement de travailleurs avec d'autres pays, parmi eux la Turquie et le Maroc, moins attentifs aux questions de sécurité que leurs homologues italiens.

Dans le début des années soixante, la demande de main-d'œuvre devient de plus en plus dense et de fait non contrôlée, comme l'expliquent Andrea Rea et Marco Martiniello : « la demande est tellement forte que le ministère de la Justice n'applique plus à la lettre la législation relative à l'immigration »³. Néanmoins au regard de l'afflux de clandestins de plus en plus grand, en 1967, le gouvernement décide d'appliquer la législation prévue pour l'immigration et cette situation cesse. C'est donc cette même année qu'une nouvelle législation voit le jour. Cette dernière vise l'attribution du permis de travail. « Elle vise à mieux contrôler et réguler les flux d'entrée d'immigrés au regard des besoins économiques »⁴.

Cette même législation doit alors répondre au Traité de Rome qui établit la libre circulation des travailleurs. Ceci suscitera un changement de la politique migratoire si bien qu'à partir de 1968, « les immigrés ressortissants de l'Union européenne, essentiellement les [...] Italiens, peuvent franchir les frontières pour des séjours touristiques sur simple présentation du passeport ou de la carte d'identité. Ils n'ont plus besoin de visa d'entrée sur le territoire. En outre, ils ont le droit d'accéder à une activité salariée sans permis de travail. Ils sont considérés comme des travailleurs nationaux, sauf pour les emplois publics. ». Cette mesure ne vaut que pour les Italiens. En effet, les Espagnols, les Portugais ou encore les Grecs devront attendre 1982 pour avoir les mêmes droits que les Italiens.

Selon Andrea Rea et Marco Martiniello, c'est à la fin des années 60 que le Gouvernement met en place de nouvelles

politiques d'immigration plus restrictives et ce afin de répondre à la crise économique et à l'augmentation du chômage. Il signe en effet l'arrêt officiel de l'immigration de travail en 1972 et accroît les sanctions pour ceux qui font appel à de nouveaux travailleurs immigrés.

Ces nouvelles mesures politiques n'empêcheront pas d'autres immigrés de s'implanter en Belgique. On verra alors une modification des pays desquels les immigrés émanent. Mais l'immigration de 1974 à 1991 n'est plus celle d'une main-d'œuvre, elle concerne davantage les familles. Dès lors, comme l'expliquent nos deux spécialistes : « le droit de vivre en famille est progressivement devenu un enjeu important dans les réflexions sur l'immigration au niveau européen et la question des Droits de l'homme y prend une place de plus en plus grande »⁵. Dès lors, ceux qui sont déjà installés peuvent faire venir leur conjoint ou encore leur(s) enfant(s), voire même certains autres membres de leur famille. Mais il n'y a pas que les membres de la famille qui arrivent, il y a aussi tous ces jeunes étudiants qui reçoivent un permis de séjour afin de venir étudier dans nos universités⁶.

Mais à Marco Martiniello de préciser que nos frontières n'ont donc pas été fermées du jour au lendemain, bien plus, il s'agissait d'un discours des politiques qui voulaient rassurer les Belges par rapport à la montée du chômage. L'arrêt définitif des migrations n'a pour ainsi dire jamais existé. Certes on ne les incitait plus comme auparavant à venir dans notre pays et on invitait même certains immigrés à rentrer dans leur pays d'origine. Mais pendant ce temps, le regroupement familial continuait toujours.

À noter aussi que comme le stipule Andrea Rea, « la majorité d'entre-eux n'imaginaient pas s'installer définitivement en Belgique, au départ ils arrivaient seuls, sans leur famille ce n'est que par après qu'ils ont obtenu le droit de les faire venir ».

Depuis les années 90, la Belgique connaît de nouveaux flux migratoires. Si comme le précisent nos deux spécialistes, le regroupement familial est encore important, la Belgique accueille de plus en plus de demandeurs d'asile et ce, à cause des différents événements politiques dans leur pays d'origine.

Les demandeurs d'asile et la crise

En 1999, la Belgique atteint un pic jamais atteint auparavant au niveau des demandes d'asile. Suite à cette hausse, en 2000, le Gouvernement décide de supprimer l'octroi des moyens financiers. Parallèlement à cela, dans les années septante, on considère la demande d'asile comme une aide humanitaire. Tous les pays de la Communauté européenne œuvrent donc pour « secourir toutes victimes des régimes totalitaires qui demandent leur protection »⁷, ceux-ci respectent ainsi la Convention de Genève. Cela bascule en 1980 avec « l'introduction de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le

3 Une brève histoire de l'immigration en Belgique*, 2012, Marco Martiniello et Andrea Rea, p.17.

4 Idem, p.18.

5 Idem, p.25.

6 Idem, p.26.

7 Idem, p.27.

séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers. Cette loi marque le début du renversement de perspective dans la question de l'asile et des réfugiés qui se confirmera les années suivantes. »⁸. Cette loi vise en réalité tous les étrangers et constitue une restriction certaine du droit d'asile en Belgique. Cette loi se définira comme un produit de l'atmosphère du moment dans le pays à savoir une montée des demandes d'asile en parallèle à une augmentation de chômage et une montée de l'extrême droite. Les demandeurs d'asile sont alors de moins en moins perçus comme des victimes mais comme des profiteurs du système.⁹ Même si, en théorie, la Convention de Genève est toujours d'application, les pays européens tendent vers une politique commune qui vise à réduire les flux des demandeurs d'asile.

Depuis plusieurs années maintenant, l'Union européenne fait face à de gros afflux migratoires et les demandes d'asile explosent pour l'ensemble des pays de l'Union et donc aussi pour la Belgique. Comme le précise Gaëlle Smet, cette crise de l'asile se comprend « face à la situation dramatique existant dans certains pays comme la Syrie, l'Irak ou encore l'Erythrée qui pousse nombre de personnes à l'exil fuyant les atrocités de la guerre et à la migration subsaharienne où les passeurs profitent du chaos sur les rives de la Méditerranée notamment en Libye pour envoyer des migrants sur des bateaux de fortune vers les côtes italiennes. Ce type de trafic d'êtres humains est en plein essor depuis la chute du colonel Kadhafi en Libye et de Ben Ali en Tunisie et rapporte des milliards aux passeurs qui n'ont guère de scrupules à envoyer à la mort des centaines de migrants désireux d'un meilleur avenir économique en Europe »¹⁰.

Ce phénomène malheureusement continue et s'amplifie et ce toujours au regard de l'actualité et de l'ensemble des personnes qui fuient aujourd'hui des États en guerre. Mais ce qui est

plus inquiétant pour nos deux spécialistes, c'est la façon dont l'Union européenne va gérer cette crise de l'asile à l'avenir.

Nous sommes, comme ils nous le disent « nous sommes dans une véritable impasse du projet européen ».

L'Union européenne dispose d'un système d'asile commun. On pourrait donc croire qu'elle n'a jamais été aussi mieux armée pour y faire face et protéger les milliers de personnes qui en ont besoin et pourtant nous sommes face à un terrible constat : « non seulement le caractère tragique de cette crise s'enracine et est un triste révélateur des dysfonctionnements structurels de la politique d'asile mise en place jusqu'à aujourd'hui. Mais les mécanismes d'urgence retenus ont été l'occasion d'exposer au grand jour l'incapacité des États membres de s'unir pour proposer des solutions de protection qui soient réellement équitables entre les États membres et protectrices des droits des réfugiés ».¹¹

Cette crise est une crise inédite et pour plusieurs raisons, ce que nous explique Marion Tissier Raffin, Docteure en droit public, rattachée au Centre de Recherche sur les Droits Fondamentaux de l'Université Paris Ouest Nanterre la Défense :

- Cette crise étonne tout d'abord pas son ampleur et par le nombre de demandes d'asile qui a augmenté à une vitesse très surprenante. Marion Tissier nous rappelle que : « le nombre de demandes d'asile a culminé en 1992 au moment de la crise en Bosnie et en Serbie avec 672.000 demandes déposées dans l'Union européenne des 15, puis de nouveau

8 Une brève histoire de l'immigration en Belgique*.2012, Marco Martiniello et Andrea Rea, p.18.

9 Idem, p.29.

10 <http://www.cjg.be/wp-cont/uploads/2014/01/2015-09-GS-La-situation-de-lasile.pdf>

11 <https://revdh.revues.org/1519>



en 2001 avec 424.000 demandes déposées dans l'Union européenne des 27, avant de diminuer et de se stabiliser au cours des années suivantes pour se situer en dessous de 200.000 en 2006. Si leur nombre a progressé de façon régulière depuis cette date, c'est à partir de 2012 que la hausse s'accélère pour atteindre 431.000 en 2013, 630.000 en 2014 (autant donc que pendant la crise de 1992 et 44% de plus qu'en 2013)¹².

- Ensuite, nous sommes étonnés de voir que les « routes migratoires prises par les demandeurs d'asile sont aujourd'hui très diversifiées et donc moins contrôlables. Parmi elles, nous pouvons compter « la route de la Méditerranée occidentale (par l'enclave espagnole de Ceuta et Melilla) qui a longtemps été la principale voie d'entrée en Europe, tel n'est plus le cas aujourd'hui »; en 2014, nous pouvons y ajouter la route de la Méditerranée centrale, première voie d'entrée en Europe (en provenance de la Lybie et à destination de l'Italie) [...] ; et finalement, « deux autres routes sont de plus en plus fréquentées. Avec 50.830 entrées illégales recensées par Frontex, la route de la Méditerranée orientale (en provenance de la Turquie et passant par la Grèce, le sud de la Bulgarie et Chypre) est devenue depuis 2008 la deuxième voie d'entrée illégale en Europe. [...] la route des Balkans (traversée de la Turquie, de la Grèce, de la Macédoine, de la Hongrie et la Serbie, pour rallier l'Allemagne et la Suède) est devenue en 2014 la troisième voie d'entrée en Europe.»¹³
- Même si le nombre de réfugiés en provenance de la Syrie reste élevé et si les médias ont porté leur attention sur les réfugiés syriens, il n'en reste pas moins que cette crise est spécifique car les réfugiés syriens ne sont pas les seuls demandeurs.
- Les pays de l'Union ne sont pas égaux face à cet afflux de migrants. Si bien que « l'Italie, la Grèce et la Hongrie sont évidemment les pays les plus touchés ». Toutefois, c'est l'Allemagne qui enregistre le plus haut taux d'enregistrement. En effet, à lui seul, le pays enregistre un tiers de toutes les demandes d'asile déposées en Europe pour l'année 2014.
- Finalement, nous ne pouvons faire fi du drame humain qui touche des milliers de migrants. Leur seul objectif, sauver leur vie et celle de leur famille. Et Marco Martiniello de rajouter : « nous sommes aujourd'hui dans une immigration que l'on peut qualifier "d'immigration de survie" ».

Cette crise est caractérisée par un nombre record de migrants, de pays d'origine différents, de motivations qui ne sont pas les mêmes, une diversité dans les trajets pour atteindre l'Europe, etc. Tous ces points rendent la crise encore plus difficile à résoudre.

Le bilan est décevant pour Marion Tissier : « Décevant car il aura fallu attendre de tels drames humains pour exposer au grand jour une réalité déjà bien connue : la mise en place d'une politique d'asile commune depuis vingt ans est incapable de garantir une solution de protection commune, équitable et solidaire. Décevant aussi car les récentes réformes provisoires proposées tardivement et aux prix de divisions

internes profondes ne sont pas non plus à la hauteur des enjeux de protection. »¹⁴

Le dernier tournant en matière de politique d'immigration a été l'accord récemment signé entre la Turquie et l'Union européenne. Ces dernières ont convenu d'un plan global pour réduire la migration vers l'Europe. Conformément à cet accord, les migrants en situation irrégulière sont renvoyés de la Grèce vers la Turquie. Cet accord instauré en mars dernier soulève lui aussi déjà pas mal de polémiques et une fois de plus l'incompétence de l'Union européenne à gérer cette crise.

L'intégration des immigrés et les politiques d'intégration

Si on reprend les chiffres avancés par Andrea Rea et Marco Martiniello, « au 1^{er} Janvier 2011, la population étrangère en Belgique atteint 10,2% de la population totale »¹⁵. Cette population étrangère est inégalement répartie sur l'ensemble du pays avec une concentration beaucoup plus grande dans la Région de Bruxelles-Capitale (31,5%) contre 6,7% en Flandre et 9,6 % en Wallonie. Pour ce qui est des nationalités, les Italiens sont les plus nombreux à avoir acquis la nationalité belge. S'ensuivent les Français qui même s'ils ne sont que très peu repris dans les travaux sur l'immigration sont tout de même plus nombreux que ce que l'on pourrait croire. Viennent ensuite les Néerlandais, suivi des Marocains, des Espagnols ou des Turcs, etc.¹⁶. Et contrairement aux idées reçues, nos chercheurs confirment qu'une majorité des étrangers vivant en Belgique sont « soit originaires d'un État membre de l'Union européenne, soit d'un autre pays occidental dit développé »¹⁷. Dès lors, ce qui rend visible les étrangers issus des pays tiers, c'est surtout leur concentration dans des quartiers de certaines grandes villes comme Bruxelles, Gand, Anvers ou encore Liège et Charleroi¹⁸.

En ce qui concerne les politiques d'intégration, la Belgique a mis du temps à développer des politiques qui visent entre autres l'implantation des immigrés en Belgique. Dès lors, dans les années soixante, plusieurs initiatives sont prises en Belgique afin de favoriser l'accueil des personnes immigrées. On voit naître ici et là différents services qui proposent des cours d'alphabétisation ou encore des conseils juridiques afin d'aider les personnes à faire valoir leurs droits dans le pays. C'est aussi entre 1960 et 1970 que l'ensemble des droits accordés aux immigrés est mis en place. Par exemple, les mêmes droits aux salaires et protections sociales qu'un travailleur belge. De la même façon, et ce n'était pas le cas auparavant, en 1980, lorsque rentre en vigueur la loi sur l'entrée, le

12 <https://revdh.revues.org/1519>

13 <https://revdh.revues.org/1519>

14 <https://revdh.revues.org/1519>

15 « Ce chiffre n'inclut ni les étrangers qui résident illégalement en Belgique, ni les Belges d'origine étrangère, à savoir les personnes qui ont acquis la nationalité belge par naturalisation, par option ou par déclaration. » in "Une brève histoire de l'immigration en Belgique", 2012, Marco Martiniello et Andrea Rea, p.51.

16 "Une brève histoire de l'immigration en Belgique", 2012, Marco Martiniello et Andrea Rea, pp. 51-52.

17 Idem, p.52

18 Idem, p.52



© T. Tervonen - J. Pourquoié - La Revue Dessinée

séjour, l'établissement et le refoulement des étrangers. Cette dernière permet aux immigrés d'avoir des garanties légales en ce qui concerne leur séjour. Ces derniers peuvent enfin recourir aux tribunaux pour contester une mesure abusive qui serait prise à leur encontre relativement à la légalité de leur séjour. Enfin, comme le précisent Andrea Rea et Marco Martiniello, « cette période se termine par le vote, en 1981, de la loi réprimant le racisme et aussi par le refus d'octroyer le droit de vote aux étrangers au niveau communal »¹⁹. Les années 80, 90 et 2000 sont elles aussi témoins de plusieurs changements dans la législation par exemple, une procédure de naturalisation simplifiée, où « les enfants nés sur le territoire belge de parents eux-mêmes nés en Belgique deviennent des Belges, de même que les enfants de père et de mère belge deviennent automatiquement Belges »²⁰. Cette loi reste quand même fortement sous contrôle dans le sens où l'État s'assure de la réelle volonté d'intégration des immigrés avant l'octroi d'une naturalisation. Cette loi connaîtra divers changements, notamment en mars 2000.

Les années 90 sont marquées par la montée en puissance de l'extrême droite, surtout en Flandre. Cette montée en puissance de l'extrême droite conjuguée à une révolte émanant tout droit des descendants d'immigrés qui dénoncent la discrimination dont ils sont victimes et ce notamment de la part des policiers, pousse le Gouvernement à prendre de nouvelles mesures en termes de politiques sociales²¹. Le Gouvernement met en place une série d'actions visant à favoriser l'intégration des immigrés. Parmi elles : des expériences d'enseignement interculturel, programmes volontaristes de rénovation urbaine des quartiers dégradés, etc.²²

Enfin, en 1996 « la politique des immigrés se transforme en politique de minorités. Cette dernière reconnaît l'existence de groupes ethnoculturels et trois groupes-cibles sont définis : les allochtones, les gens du voyage et les demandeurs d'asile »²³. Cette nouvelle orientation politique sera formalisée dans un décret flamand. Cette politique s'accompagnera elle-même d'une nouvelle politique d'*inburgering* où les nouveaux

migrants ont pour obligation d'apprendre le néerlandais en plus des lois et du fonctionnement des institutions belges.²⁴ Pour ce qui est de la Wallonie et de Bruxelles, les minorités ethniques ne sont pas reconnues dans le discours et dans les faits. Comme le stipulent nos deux chercheurs, à cette époque « la politique d'intégration est davantage inscrite dans des politiques de ciblage indirect (zones d'actions prioritaires, zones de discrimination positive, etc.) fondées sur des critères sociaux (pourcentage de chômeurs, de locataires, etc.) et démographiques (pourcentage d'étrangers) ».

Quel impact pour notre pays aujourd'hui ? « Ils vont prendre le travail des Belges... »

Des économistes de l'UCL ont réalisé une vaste étude sur les effets des vagues de migration sur l'emploi, les salaires et les finances publiques. D'après eux, jusqu'à présent, les migrants arrivés en Belgique ont rapporté 2 milliards par an à l'économie belge²⁵.

De plus, l'afflux des migrants entraîne un gain du pouvoir d'achat. En effet, selon Frédéric Docquier, chercheur qualifié FNRS et professeur d'Économie à l'UCL :

« Les théories du commerce international ont montré que l'élargissement de la taille des marchés va de pair avec une augmentation de la diversité des biens disponibles dans l'économie ; ceci est bénéfique pour les consommateurs, qui profitent de la concurrence accrue sur le marché des biens et d'une baisse de l'indice général des prix. Ces constats s'appliquent

19 "Une brève histoire de l'immigration en Belgique", 2012, Marco Martiniello et Andrea Rea, p.46.

20 Idem, p.47.

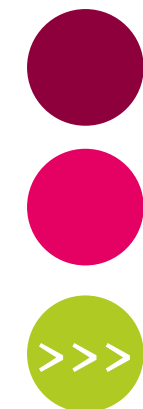
21 Idem, p.48.

22 Idem, p.48.

23 Idem, p.49.

24 Idem, p.49.

25 http://www.rtf.be/vivacite/emissions/detail_c-est-vous-qui-le-dites/accueil/article_les-migrants-contribuent-a-l-economie-belge?id=9108100&programId=25



naturellement à l'immigration, qui stimule le PIB domestique et la diversité des biens disponibles pour les consommateurs. Aux taux d'emplois observés en Belgique, l'immigration de la décennie 2000-2010 a augmenté la taille du marché domestique d'environ 2%. Les paramètres estimés dans les modèles de commerce révèlent qu'un tel accroissement est susceptible d'engendrer une baisse de 0,6% de l'indice des prix, soit un gain de pouvoir d'achat équivalent à 92 euros par an pour un travailleur peu qualifié.

De manière globale à Jean-Christophe Dumont²⁶ de dire : « la contribution des immigrés à l'économie est supérieure à ce qu'ils reçoivent en termes de prestations sociales ou de dépenses publiques »²⁷.

26 Chef de la division chargée des migrations internationales à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

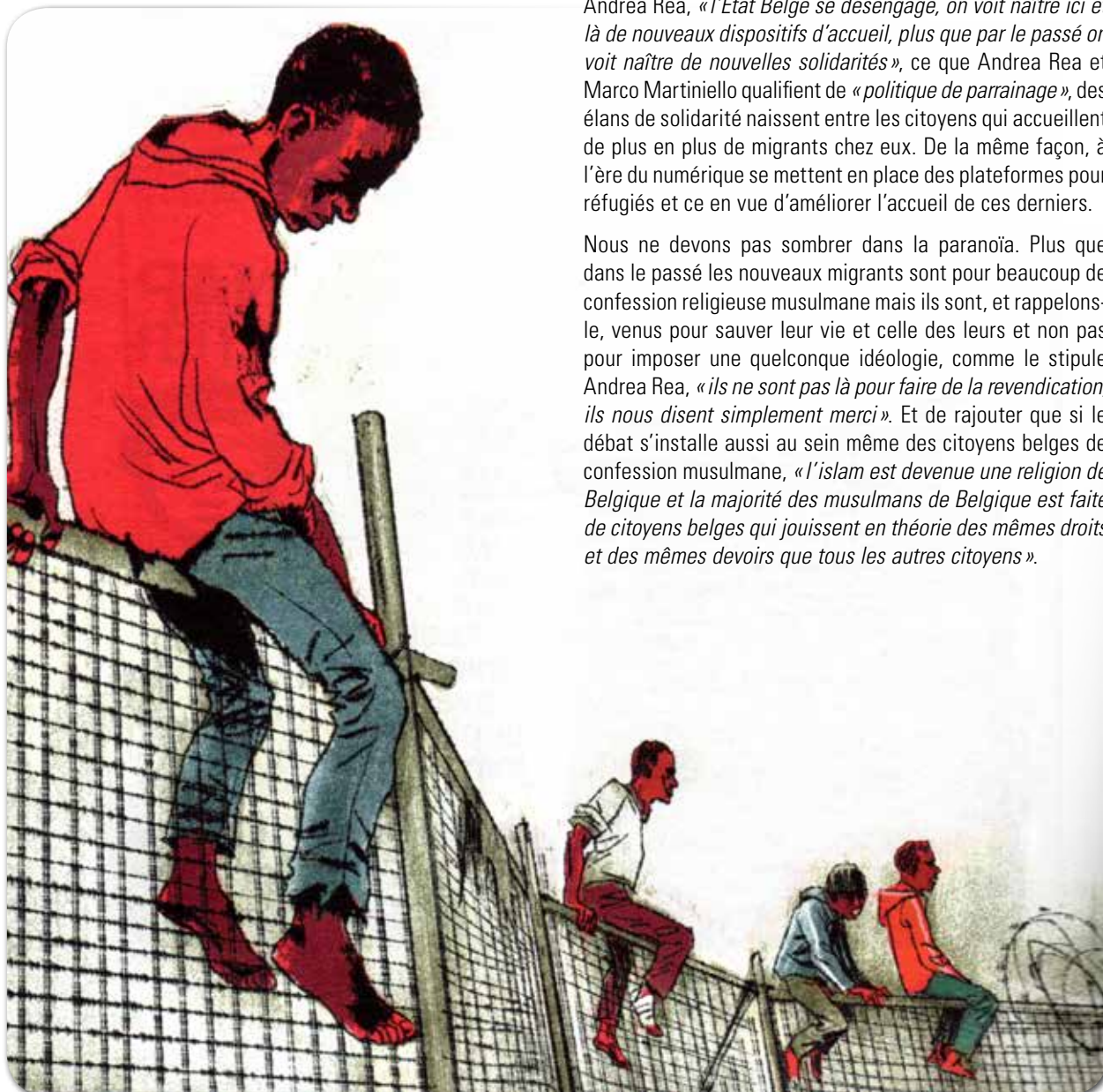
27 http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/09/02/l-arrivee-de-migrants-n-est-pas-un-danger-pour-l-economie-europeenne_4743046_3234.html

Enfin, on peut conclure aisément que les migrants ne prendront pas le travail des Belges et que du contraire, « en réalité ils prennent des emplois laissés vacants par les Belges et donc ils contribuent au développement de la Belgique », c'est en tout cas ce que nous affirme Andrea Rea.

Des terroristes parmi les migrants...

Les clichés et préjugés vont bon train entre prise de travail des Belges et nouveaux débats sur des terroristes présumés au sein des immigrés arrivés dans notre pays. Nous devons relativiser. En effet, nous ne sommes pas confrontés à une migration motivée par la religion. Les migrants arrivés ici ne sont pas venus revendiquer l'un ou l'autre idéal de religion, comme le souligne Marco Martiniello, « ils sont là car ils n'ont pas eu d'autres choix que celui de fuir leur pays ». Certes, nous sommes confrontés à des personnes qui n'ont pas les mêmes codes que nous : présentation de soi, répartition hommes-femmes, questions d'éducation, etc. Mais tout cela s'apprend et nous pouvons observer que si, comme le note Andrea Rea, « l'État Belge se désengage, on voit naître ici et là de nouveaux dispositifs d'accueil, plus que par le passé on voit naître de nouvelles solidarités », ce que Andrea Rea et Marco Martiniello qualifient de « politique de parrainage », des élans de solidarité naissent entre les citoyens qui accueillent de plus en plus de migrants chez eux. De la même façon, à l'ère du numérique se mettent en place des plateformes pour réfugiés et ce en vue d'améliorer l'accueil de ces derniers.

Nous ne devons pas sombrer dans la paranoïa. Plus que dans le passé les nouveaux migrants sont pour beaucoup de confession religieuse musulmane mais ils sont, et rappelons-le, venus pour sauver leur vie et celle de leurs et non pas pour imposer une quelconque idéologie, comme le stipule Andrea Rea, « ils ne sont pas là pour faire de la revendication, ils nous disent simplement merci ». Et de rajouter que si le débat s'installe aussi au sein même des citoyens belges de confession musulmane, « l'islam est devenue une religion de Belgique et la majorité des musulmans de Belgique est faite de citoyens belges qui jouissent en théorie des mêmes droits et des mêmes devoirs que tous les autres citoyens ».





© T. Tervonen - T. Chavant - La Revue Dessinée



Conclusions

Au travers de cet article, nous avons pu faire apparaître plusieurs réalités. La complexité de l'histoire de l'immigration elle-même ne se résume pas à ces quelques pages que nous avons tenté de rendre plus claires à l'aide des études effectuées par Andrea Rea et Marco Martiniello. Celles-ci nous montrent plusieurs choses : l'immigration en Belgique ne date pas d'hier et trouve ses racines il y a bien longtemps déjà. Elle a certes modifié la société belge qui est devenue malgré elle et malgré eux (les migrants) un pays d'immigration définitive. Sur de nombreux aspects, les migrants ont contribué à façonner la Belgique d'aujourd'hui que ce soit en termes culturels, démographiques, économiques ou politiques. Les migrations sont complexes et nous avons pu le voir tant les débats qu'elles soulèvent sont nombreux. La crise de l'asile que nous traversons aujourd'hui est sans nul doute le reflet du profond malaise de notre société, pourtant, la Belgique comme l'Europe continueront à être des terres d'asile. Si bien que la Belgique doit se préparer à faire face à l'avenir à la venue de nouveaux migrants, tout comme l'Europe dans son ensemble. Restons positifs, nous pensons, à l'instar de nombreux chercheurs, que l'Union européenne devrait revoir une répartition équitable des demandes d'asile au sein des États membres

et l'ouverture de voies d'entrées légales pour l'ensemble des pays d'Europe. Nous devons continuer à œuvrer pour un avenir meilleur de notre société, pour une cohabitation des genres, des religions, des origines, des cultures et les migrants font partie de cette société que nous avons construite et que nous continuerons de construire ensemble. ●●●●●

Leyla BUEKENS,

Chargée de projets - Conseillère pédagogique ACFI-FIAS

Interview avec :

Andrea REA,

Professeur de Sociologie à l'Université Libre de Bruxelles et
Directeur du Groupe de Recherche sur les relations
Ethniques, les Migrations et l'Égalité (GERME)

Marco MARTINIELLO,

Professeur de Sociologie à l'Université de Liège
et Directeur du Centre d'Études de l'Ethnicité
et des Migrations (CEDEM).

Pour plus d'informations :

Ouvrage : « Une brève histoire de l'immigration en Belgique », 2012, Marco Martiniello et Andrea Rea.

Sites Internet :

http://www.myria.be/files/Migration2016-Docquier-menace_economie.pdf

http://www.rtbef.be/vivacite/emissions/detail_c-est-vous-qui-le-dites/accueil/article_les-migrants-contribuent-a-l-economie-belge?id=9108100&programId=25

http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/09/02/l-arrivee-de-migrants-n-est-pas-un-danger-pour-l-economie-europeenne_4743046_3234.html

<http://www.cjg.be/wp-cont/uploads/2014/01/2015-09-GS-La-situation-de-lasile.pdf>

<https://revdh.revues.org/1519>



Demandeurs d'asile, réfugiés... Quels obstacles et leviers sur le chemin de l'emploi?

Qu'est-ce qu'un demandeur d'asile, un réfugié ou un sans-papiers? Quel accès ont-ils à la formation, aux études et à l'emploi? Quels obstacles et leviers rencontrent-ils sur leur chemin vers l'insertion socioprofessionnelle? Comment distinguer la réalité d'éventuels préjugés? C'est à ces questions que nous tenterons de répondre par ce bref tour d'horizon.

Ces dernières années, les chiffres de l'exil n'ont cessé d'augmenter: en 2015, plus de 65 millions de personnes étaient déplacées de force à travers le monde. Avec des conséquences inévitables en Europe, où l'arrivée de migrants suscite parfois la solidarité, et plus souvent l'incompréhension, la peur, voire le rejet brutal. Dans les discours politiques, l'opinion publique et les médias, ces hommes et ces femmes en quête d'avenir occupent aujourd'hui une place centrale... Mais entre préjugés et termes techniques, il est parfois difficile de s'y retrouver!

De qui parle-t-on?

Qu'entend-t-on exactement par « demandeur d'asile », « réfugié », ou « sans-papiers »? Ces termes devenus courants recouvrent chacun une réalité bien précise.

Un « demandeur d'asile » est une personne qui a fui son pays en quête de protection, qui a introduit une demande d'asile, et qui attend que cette demande soit acceptée ou rejetée par la Belgique. On appelle « réfugiés » les personnes dont la demande d'asile a été acceptée, parce qu'elles satisfont aux critères définis par la Convention de Genève de 1951. Celle-ci précise qu'un réfugié doit avoir fui son pays *« craignant avec raison d'être persécuté du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques »*.

L'expression « sans-papiers » désigne quant à elle les personnes qui n'ont pas ou plus de titre de séjour en Belgique. Leurs profils sont très variés. Certaines sont arrivées en Belgique sans jamais se manifester auprès des autorités. D'autres ont disposé d'un titre de séjour dans le passé, mais n'en disposent plus aujourd'hui. Parmi ces dernières, on trouve d'anciens demandeurs d'asile, des personnes (touristes, étudiants...) restées en Belgique une fois leur visa expiré, des personnes venues en Belgique dans le cadre de leur travail et qui ont perdu ce travail, ou encore des personnes venues rejoindre des membres de leur famille et qui, suite à un divorce ou à une perte de revenus, ne remplissent plus les conditions prévues par la loi pour être autorisées au séjour...

Les raisons qui ont poussé ces personnes à quitter leur pays, ou à ne pas souhaiter y retourner, sont aussi nombreuses que



© Croix-Rouge de Belgique

les personnes elles-mêmes. Certaines ont fui la guerre, les violations des droits humains, les catastrophes naturelles ou la pauvreté. D'autres ont de la famille, des amis ou des projets professionnels en Belgique. La plupart du temps, plusieurs de ces raisons sont entremêlées. N'oublions pas que de tout temps, nos ancêtres se sont déplacés en quête de protection ou d'une vie meilleure.

Quels droits pour quels «papiers»?

Les définitions et catégories évoquées ci-dessus ne doivent pas nous faire perdre de vue l'essentiel : quels que soient leur origine et leur statut de séjour, les migrants sont d'abord et avant tout des êtres humains, avec les mêmes droits fondamentaux que chacun d'entre nous. Mais leur situation administrative a des conséquences importantes sur leur vie quotidienne.

Les réfugiés et autres étrangers autorisés au séjour en Belgique ont accès au marché du travail et, comme toute personne en situation de précarité, peuvent demander l'aide financière du CPAS. Ce qui ne veut pas dire qu'ils ont, du jour au lendemain, les mêmes droits qu'une personne qui a longuement cotisé, comme le droit au chômage. Quant aux demandeurs d'asile, pendant l'examen de leur dossier, ils n'ont droit qu'à une aide matérielle fournie par Fedasil et ses partenaires : ils sont logés, nourris et accompagnés. À moins que la procédure ne se prolonge au-delà de quatre mois, ils n'ont pas accès au marché du travail. Les sans-papiers, par contre, n'ont pas accès au marché du travail et n'ont droit à aucune aide sociale, sauf à l'aide médicale urgente. Ils sont donc dans une situation extrêmement précaire.

Nous reviendrons plus en détail, plus loin, sur l'accès à la formation et à l'emploi de ces différentes catégories de personnes. Mais de manière plus générale, la tendance actuelle, en Belgique comme ailleurs en Europe, est à la restriction de leurs droits. De nombreuses lois ont en effet été adoptées ces dernières années pour limiter les droits des migrants, notamment le droit au regroupement familial, le droit au séjour pour raisons médicales, le droit d'asile...

« Ne les nourrissez pas, sinon d'autres viendront »

À l'origine de cette tendance à la fermeture des frontières et à la restriction des droits des migrants, se trouvent souvent des idées reçues et des préjugés. Parmi ceux-ci, la fameuse crainte

de l'« appel d'air » – « Ne nourrissez pas les réfugiés, sinon d'autres viendront » déclarait le gouverneur de Flandre occidentale en février 2016 – et d'une « invasion » de l'Europe par les migrants. Or les chiffres ne permettent pas de parler d'invasion : selon les Nations Unies, en 2015, 8% seulement des réfugiés dans le monde étaient accueillis dans l'Union européenne.

On entend aussi répéter que les migrants mettent en danger notre économie, nos emplois ou notre système social. La majorité des études disent pourtant le contraire ! Le Fonds monétaire international l'affirmait encore dans un récent rapport : « L'expérience passée suggère qu'elles [les migrations] peuvent offrir des gains en termes de plus forte croissance, de productivité et de remède au vieillissement de la population ». Si on leur donne la possibilité d'y participer activement, les migrants sont une opportunité pour notre société.

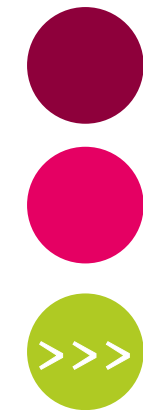
Les politiques d'intégration et l'insertion socioprofessionnelle ont donc un rôle crucial à jouer.


Les demandeurs d'asile et les réfugiés face à l'emploi, la formation et les études

Après quatre mois de procédure d'asile et à condition de ne pas avoir reçu de décision négative quant à sa procédure, tout demandeur d'asile peut demander un permis de travail « C » auprès de l'autorité régionale compétente (en Région wallonne : les services de main-d'œuvre étrangère du Forem). Durant la procédure d'asile, ce permis permet à la personne de travailler comme salariée, à durée déterminée ou indéterminée, partout en Belgique. La personne peut aussi travailler pour le compte d'agences de travail intérimaire, s'inscrire comme demandeur d'emploi et, à ce titre, suivre une formation professionnelle. Le demandeur d'asile a en outre le droit de travailler comme volontaire, en percevant ou non un défraiement, sans qu'un permis de travail ne soit nécessaire. La poursuite d'études supérieures est possible à condition notamment de disposer de moyens financiers propres car les demandeurs d'asile ne bénéficient pas d'allocation d'études.



© Croix-Rouge de Belgique





Le demandeur d'asile qui travaille doit le signaler au travailleur social de sa structure d'accueil (Fedasil, Croix-Rouge, etc.). S'il dispose d'un contrat de travail stable et de revenus suffisants, il peut être contraint de participer financièrement à l'aide matérielle « gratuite » qu'il reçoit et, dans certains cas, de quitter la structure afin de trouver un logement avec ses propres moyens.

Dans la pratique, le demandeur d'asile rencontre de nombreux obstacles pour pouvoir travailler ou suivre une formation. Il semblerait d'ailleurs qu'il y en ait peu qui se lancent. L'exil peut laisser des traces et entraîner des effets post-traumatiques qui ne permettent pas d'être pleinement disponible pour le marché de l'emploi. La faible connaissance d'une des langues nationales rend aussi plus difficile la recherche d'un travail ou l'accès à une formation, quand bien même la personne serait compétente dans son domaine professionnel. Il existe insuffisamment d'informations sur les formations accessibles aux demandeurs d'asile pendant la durée de leur procédure. De manière générale, les employeurs sont peu enclins à recruter des personnes ayant un droit de séjour de courte validité.

Une fois devenue réfugiée, la personne acquiert le droit de travailler sans permis de travail. Sa première priorité est souvent de trouver un logement car la place d'accueil attribuée par Fedasil doit être rapidement libérée après l'obtention du statut de réfugié. Pour certaines personnes, la deuxième priorité est de réunir leur famille. La personne réfugiée peut bénéficier du revenu d'intégration sociale à condition qu'elle dispose d'un lieu de résidence et démontre l'impossibilité de subvenir elle-même à ses propres dépenses. Cette aide pécuniaire, comme les autres formes de soutien apportées par le CPAS, est fondamentale pour commencer une nouvelle vie, elle favorise l'autonomie financière de la personne.

Reconnaissance des qualifications obtenues ailleurs pour travailler ici

Les constats de terrain nous permettent d'affirmer que la plupart des demandeurs d'asile et des réfugiés sont demandeurs d'opportunités de travailler afin de contribuer à leur tour à la société qui les accueille. Certains ont fait des études et exerçaient un métier dans leur pays d'origine. En Belgique, ces études doivent être validées pour accéder à certains emplois. C'est la reconnaissance de leurs qualifications qui ouvre des perspectives professionnelles, de préférence dans des domaines où leur apport sera utile.

Des dispositifs existent, comme les procédures d'équivalence des diplômes pour les diplômes de l'enseignement secondaire et supérieur; la validation des compétences basée sur des épreuves pratiques pour certains métiers; la valorisation des acquis de l'expérience en vue d'accéder à des études supérieures; la formation professionnelle qui permet d'acquérir rapidement les principales compétences pour exercer un métier, etc.

Certains de ces dispositifs permettent d'obtenir un résultat satisfaisant même s'ils sont parfois longs et laborieux. D'autres déçoivent car ils dépendent de règles fixes, peu flexibles, c'est le cas de la procédure des équivalences qui se base sur un ensemble de documents scolaires qui justifient un parcours d'études et pas forcément sur les compétences professionnelles avérées des personnes. Nous serons attentifs à l'impact de la

récente modification de la réglementation sur les équivalences de diplômes du supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles qui introduit quelque chose de nouveau, la possibilité d'entendre le demandeur d'équivalence d'un diplôme supérieur, ce qui permettrait aux personnes comme les réfugiés ayant souvent peu de preuves de démontrer autrement leur niveau d'études.

L'emploi comme vecteur d'intégration et de solidarité

Même si les réfugiés continuent de rencontrer d'autres difficultés majeures après avoir obtenu leur statut, ils accèdent petit à petit au marché du travail. Comme l'a expliqué la recherche CAREERS¹, plus le temps passe, plus le taux d'emploi des réfugiés s'améliore, d'autant plus s'ils ont commencé à travailler pendant la procédure d'asile. Parmi les facteurs influençant leur rapprochement de l'emploi, on pointe le contexte économique plus ou moins favorable de chaque région, mais aussi une politique ciblée comme celle des parcours d'intégration destinés aux immigrés.

Il est important d'améliorer l'information des nouveaux arrivants sur le fonctionnement du marché du travail et de leur proposer un accompagnement rapproché et personnalisé. Cela devrait être la préoccupation de tous les acteurs, qu'ils soient institutionnels, associatifs mais aussi des citoyens et des entrepreneurs, impliqués dans l'intégration des personnes immigrées.

En guise de conclusion, rappelons que la sécurité économique et sociale de tous les membres de la société devrait être l'idéal à atteindre. Faisons en sorte que toutes les personnes, récemment arrivées ou pas, puissent s'épanouir économiquement et socialement afin de contribuer à la construction d'une société riche de sa diversité et qui pourrait ainsi répondre autrement aux sentiments d'insécurité surreprésentés par la peur de l'inconnu, la peur de l'étranger qui ne demande qu'à vivre comme tout le monde. ●●●●●

Valentine DE MUYLDER,

chargée de communication

Rix DEPASSE,

coordinateur service travail, équivalences
et formations CIRÉ asbl

1 CAREERS: "The long and winding road to employment", <http://germe.ulb>

Créé en 1954, le CIRÉ est une structure de coordination pluraliste réunissant 24 organisations aussi diversifiées que des services sociaux d'aide aux demandeurs d'asile, des organisations syndicales, des services d'éducation permanente et des organisations internationales. L'objectif poursuivi est de réfléchir et d'agir de façon concertée sur des questions liées à l'accueil des demandeurs d'asile, à la reconnaissance des réfugiés, à la lutte contre leur enfermement, à l'accueil réservé aux étrangers et aux politiques migratoires dans leur ensemble. Le service travail, équivalences et formations propose notamment des entretiens individuels sur les équivalences de diplômes ou sur l'accès au travail des étrangers.

Plus d'infos : www.cire.be — www.mondiplome.be

Images et discours sur les migrants : comment les appréhender pour quel vivre ensemble ?

Lutter contre les stéréotypes, c'est bien entendu informer, rendre accessibles des analyses qui n'évincent pas la complexité, ni les multiples chantiers à prendre à bras le corps. Les situations et les solutions potentielles ne peuvent et ne devraient pas être énoncées via des simplifications, presque slogans, qui renforcent les idées préconçues et décrédibilisent les alternatives qu'il est urgent de penser.

Si la lutte contre les stéréotypes s'adresse à la raison, elle doit aussi prendre en compte les émotions, les craintes relatives à des modes d'être spécifiques méconnus, mais aussi, à des enjeux géopolitiques difficiles à cerner. Craintes inter-reliées aux peurs de perdre dans une société aujourd'hui fragilisée par des années de crise économique.

Prendre en compte les émotions et les craintes

Attention cependant, prendre en compte les peurs ne signifie pas surfer sur ces dernières pour se positionner sur un échiquier politique. Il est en effet plus simple de prôner le rejet, de simuler des politiques d'intégration (avec manque de moyens et d'ambitions), de mettre à mal les droits (asile, regroupement familial, nationalité...) que de s'attaquer sérieusement à la question des migrations et de l'asile sur la scène européenne, et de repenser les choix actuels en la matière, coûteux en argent et en vie. Choix politiques qui participent également d'un renoncement aux valeurs humanistes dont se revendique l'Occident et qui ont pour effet de créer et d'entretenir les peurs face à des populations construites comme « classes dangereuses », amalgamées dans une altérité effrayante, d'emblée soupçonnées, facilement accusées, potentielles « boucs émissaires ». Perçues, pour reprendre les mots de Rancière¹, comme « *le multiple qui ne cesse de se reproduire sans loi et qui doit pour cela être exclu du consensus, exclu pour que le consensus soit* ».

Entendre les images et les discours d'aujourd'hui

Les stéréotypes sont un mix de méconnaissances, de projections, de peurs, de fantasmes... Ils sont alimentés tant par les dires inappropriés que par les silences. Comme l'énonce Charaudeau, « *les imaginaires sont engendrés par les discours qui circulent dans les groupes sociaux, s'organisant en systèmes de pensée cohérents créateur de valeurs, jouant le*

*rôle de justification de l'action sociale et se déposant dans la mémoire collective*² ». Les images et les discours d'aujourd'hui s'inscrivent dans l'histoire et il est essentiel de les entendre. Il est aussi urgent de comprendre ce qu'ils ont à dire de la société actuelle, entre accroissement des inégalités et décadence sociale, transformation des institutions repères, manque de perspectives et de mouvements rassembleurs, anthropocène et fatalisme...

Saisir le rôle des médias et du populisme politique

Il est nécessaire également de saisir combien le climat xénophobe et islamophobe est alimenté des discours politiques et médiatiques. Sans remonter trop loin dans le temps, les représentations des générations post-2001 notamment sont influencées par ce contexte de « War on Terror », et, les catégorisations et les sentiments d'insécurité qui en émanent³.

Comme le relevait la Ligue des Droits de l'homme en 2014, les discours et les pratiques à l'égard des ressortissants étrangers qui dans les années 70 suscitaient des levées de bouclier, car provenant de l'extrême droite et générateurs de discriminations voire de violences, sont aujourd'hui passés du côté des discours politiques de partis pour lesquels aucun cordon sanitaire ne s'applique. Dans cette étude, Deswaef examine le programme « 70-puntenplan » du Vlaams Belang qui avait pour but de « *résoudre le problème des étrangers* ».

1 Jacques Rancière, 2004 (1998), *Au bord du politique*, Paris, Gallimard, Folio Essais, p. 187.
2 Patrick Charaudeau, 2007, « Les stéréotypes, c'est bien. Les imaginaires, c'est mieux » in Boyer H. (dir.), *Stéréotypage, stéréotypes : fonctionnements ordinaires et mises en scène*, L'Harmattan, Paris.
3 Voir notamment Vincent Legrand et Andrea Lemaître, 2016, « Conflit israélo-palestinien, injustices socio-économiques et terrorisme : entre "causes de fond" structurelles et psychosociales », in Laurent P.-J., *Tolérances et radicalismes : que n'avons-nous pas compris ? Le terrorisme islamiste en Europe*, Mons, Couleur Livres, pp. 39 à 55 et Jacinthe Mazzochetti, 2016, « Sentiments d'injustice et théories du complot Des subjectivités meurtries aux subjectivités meurtrières ? », in Laurent P.-J., *Tolérances et radicalismes : que n'avons-nous pas compris ? Le terrorisme islamiste en Europe*, Mons, Couleur Livres, pp. 57-71.



© T. Tervonen - T. Chavant - La Revue Dessinée

Aujourd'hui, dit-il, « une partie de ce sinistre programme, qui faisait hurler n'importe quel démocrate à l'époque, a été accomplie, au fil du temps, par les partis démocratiques. Quant aux idées qui n'ont pas – jusqu'à présent – été concrétisées, une partie d'entre elles ne sont plus du tout taboues⁴ ».

Cet exemple a déjà été beaucoup discuté, mais il reste très pertinent. Il met le doigt sur les jeux électoraux à connotation populiste et leurs effets en matière d'opinions et de politiques publiques. À ce propos, j'ai pour ma part été marquée par une interview of record d'un politicien ayant occupé des fonctions dans le Gouvernement fédéral qui me racontait le piège du jeu électoraliste dans lequel il était pris. Conscient du non-sens, d'un point de vue économique et démographique, des choix actuels de l'Europe en matière de migrations, mais tenu face à une opinion publique que lui, son parti, et la majorité des politiciens en fonction ces dernières décennies ont pourtant participé à construire. Derrière la notion d'« opinion publique » se cache ici les représentations d'une partie importante des citoyens qui, après avoir entendu pendant plus de trente ans le pire à propos des migrations, ont du mal à aller au-delà des supposées évidences et des amalgames; qui ont du mal également à entendre que les migrations sont une plus-value, par ailleurs nécessaire et impossible à éviter, sur le plan économique comme sur le plan humanitaire.

Sans prétendre qu'il ne s'agisse que d'une question de langage, ce qui serait une contre-vérité, les mots-amalgames, les mots-réducteurs, surtout lorsqu'ils sont déployés dans les scènes médiatiques et politiques ont une indéniable incidence sur les imaginaires et les pratiques. Ils participent en outre à rendre davantage confuse la situation contemporaine et ses défis complexes. Comme l'énonce Machillot⁵, les stéréotypes recèlent un « pouvoir de structuration » qui, « à travers le langage et les représentations qu'il(s) charrie(nt) », sont une « force agissant sur les pratiques ».

Cet article paru dans le journal Le Soir du 16 juillet 2015 est un parfait exemple de la confusion qui règne et des amalgames qui se déversent à propos des questions d'asile et de migration. On peut en effet y lire: « Six candidats à l'immigration clandestine de nationalité syrienne sont morts jeudi dans le naufrage de leur embarcation au large des côtes de la Turquie »⁶.

L'idée de « candidats à l'immigration clandestine » interpelle. Nul n'est candidat à l'immigration clandestine. Ces prises de risque trahissent d'une part l'absence de voies de migrations légalisées, pour les demandeurs d'asile y compris, ainsi que les vécus de « détermination-désespérance » de ceux qui entament la traversée. Dans ce cas, le fait qu'il s'agisse de Syriens de surcroît, donc de personnes en principe protégées via la Convention de Genève, est davantage surprenant. Comment nommer ces personnes en fuite, « candidats à l'immigration clandestine », et, surtout, quels effets de ces propos, alors qu'il s'agit d'évoquer le naufrage de leur embarcation, leur mort dans l'entre-deux de leurs droits, en cours de route.

Lutter contre la désinformation

Face aux confusions et aux méconnaissances sur lesquelles reposent la majorité des stéréotypes négatifs et racistes véhiculés à l'égard des personnes étrangères ou considérées comme telles, il est bien entendu indispensable d'informer autrement. Il existe de nombreuses études interdisciplinaires issues des mondes associatifs et universitaires⁷ qui déconstruisent la majorité des idées reçues.

En la matière, l'histoire est tout aussi essentielle que la géopolitique, la démographie ou encore l'anthropologie. Il est important de rappeler les chiffres réels relatifs aux migrations tout en les mettant en perspective, dont le fait que les pays européens n'accueillent sur leurs territoires qu'un pourcentage réduit des personnes migrantes et en demande d'asile. Il est crucial de déconstruire le sentiment d'évidence de la situation contemporaine des choix politiques en matière d'asile et de migrations, et, de rappeler par exemple l'histoire récente des centres ouverts et fermés, la transformation contemporaine de l'exilé-héros en « exilé-fardeau », ou encore, de raviver dans les mémoires les possibilités d'accueil autres que dans le repli et les angoisses sécuritaires expérimentées par le passé.

Il est aussi essentiel d'analyser les raisons et processus multiples qui participent des migrations. Raisons et processus desquels, d'un point de vue historique et contemporain, contribuent pleinement les pays européens aux taux d'émigration par ailleurs généralement très élevés.

4 Alexis Deswaef, 2015, « 2014, l'année où les droits ont craqué », La Revue nouvelle, numéro 2/2015, pp.54-56.

5 Didier Machillot, 2012, « Pour une anthropologie des stéréotypes: Quelques propositions théoriques », Horizontes Antropológicos, 18(37), pp. 73-101.

6 Cf. <<http://www.lesoir.be/937969/article/actualite/fil-info/fil-info-monde/2015-07-16/turquie-6-morts-dans-naufrage-d-un-bateau-d-immigrants-syriens>>

7 Je me permets de renvoyer les lecteurs à la journée d'étude organisée par l'UCL « Réfugiés et migrants : comprendre pour agir » dont les présentations filmées sont disponibles en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=vUdRiZuM8A>.

À propos plus précisément des mouvements contemporains en direction de l'Europe, nous ne sommes en effet pas en dehors des guerres, ni des déplacements liés aux changements climatiques et aux manques d'accès aux ressources de première nécessité. Nous ne sommes pas non plus en dehors des atteintes aux droits et aux possibilités d'épanouissement déployées par des gouvernements liberticides. De surcroît, les migrations qu'elles soient choisies et légalisées, ou, subies, et mises en dehors du droit, s'inscrivent dans la société contemporaine globalisée. Elles ne sont que la poursuite et le décuplement des mouvements qui de tout temps et en tout lieu ont animé les humains dans leur volonté de survivre et de vivre mieux.

Affronter les peurs économiques et culturelles

Outre cette lutte contre la désinformation, il s'agit donc d'affronter les peurs qui sont a minima de deux ordres : économique et culturel. Sur le plan économique, les études existantes prennent en réalité majoritairement le contre-pied des idées largement répandues dans l'opinion publique : les migrations étant davantage un facteur de croissance qu'un poids pour les pays d'accueil, tout en étant largement bénéfiques pour les économies des pays de provenance des migrants⁸. Si les défis des migrants en matière d'économie, ils dépassent en soi largement la question des migrations qui, pour être saisie dans sa complexité, doit être réinscrits dans le fonctionnement actuel de l'économie capitaliste mondiale. Les portes de l'Europe qui se barricadent n'empêchent pas la fermeture des usines...

Sur le plan culturel, il est essentiel de déconstruire le discours que l'on croyait passé de mode et qui pourtant ressurgit du « choc des civilisations » et de l'impossible rencontre⁹. Le monde ne peut, et n'a jamais pu, être divisé en blocs culturellement antinomiques. Les ensembles culturels que l'on trace aujourd'hui sont largement le résultat d'histoires partagées et de co-construction. En outre, comme le démontrent l'anthropologue Graeber¹⁰ ou encore l'économiste Sen¹¹, l'Occident que l'on peine également à définir, n'a pas l'apanage de la démocratie.

Des systèmes de gestion collective et égalitaire de la chose publique ont au contraire existé en de nombreux temps et lieux, toute aire géographique confondue, mais aussi en cohabitation et en émanation de nombreuses philosophies et religions, dont les trois religions du Livre. Il y a bien plus en partage qu'en différence, et cette focalisation sur ce qui est visiblement différent est non seulement très éloignée de la réalité, mais comporte le danger d'installer dans les esprits l'impossibilité du vivre ensemble. Comme le développe Graeber, la démocratie renvoie au processus d'émergence d'un consensus au-delà des pluralités d'opinions et de visions du monde. Ses travaux mettent en évidence comment ce mode de gouvernement, non par délégation du pouvoir, mais par négociation constructive et consensuelle, est apparu dans l'histoire des groupes humains lorsque des personnes d'horizons culturels divers ont été rassemblées et ont du non seulement cohabiter, mais cogérer la chose publique.

Inventer des modes de vivre ensemble justes et égalitaires

Sous cet angle, plutôt que d'être celui de l'inquiétude, le moment contemporain est particulièrement porteur d'espoirs quant à l'invention de modes de vivre ensemble davantage justes et égalitaires.

Partout sur la planète, l'accroissement des circulations, choisies comme subies, est un fait et les politiques publiques à mettre en place n'ont rien de simple. Je n'ai pas la naïveté de proposer du jour au lendemain l'ouverture des frontières, mais bien de poser l'urgence de la penser en soulignant, avec réalisme, le fait que ces frontières sur le plan économique, géopolitique et écologique notamment sont déjà largement fissurées. Les choix sécuritaires ont en outre des coûts exorbitants pour les citoyens en termes monétaires, mais aussi en termes de valeurs : lorsque l'on est amené à choisir « un pauvre » plutôt qu'un autre, une cause plutôt qu'une autre à défaut d'avoir des politiques qui assument leur interrelation et s'attaquent à l'ensemble d'entre elles, plutôt qu'aux symptômes tout en divisant les populations.

Cette avancée en rang dispersé sur la scène européenne, cette politique du plus petit dénominateur commun à contre-courant des idéaux prônés par le rêve d'Europe d'après-guerre 40-45, a également des conséquences sur le projet européen en soi : impossible à faire rêver encore, impossible à sécuriser en termes de perspectives les populations plurielles qui la composent. ●●●●●

Jacinthe MAZZOCCHETTI,
Anthropologue, UCL, LAAP
jacinthe.mazzocchetti@uclouvain.be

8 http://www.regards-economiques.be/images/reco-pdf/reco_154.pdf

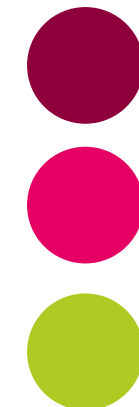
9 Raphaël Liogier, 2016, *La guerre des civilisations n'aura pas lieu : Coexistence et violence au XXI^e siècle*, Paris, CNRS éditions.

10 David Graeber, 2014, *La démocratie aux marges*, Paris, Le Bord de l'Eau.

11 Amartya Sen, 2003, *La démocratie des autres*, Paris, Rivages Poche.



© T. Tervonen - T. Chavant - La Revue Dessinée



Du parcours d'accueil au parcours d'intégration en Wallonie

D'une modification à l'autre du Décret « Intégration » de 1996

En 2014, une modification du Décret wallon de 1996¹ relatif à l'intégration de personnes étrangères ou d'origine étrangère institue un parcours d'accueil pour les primo-arrivants.

Deux ans plus tard, une nouvelle modification transforme ce « parcours d'accueil » en « parcours d'intégration ». Si l'on interroge les responsables wallons sur les raisons de ce changement de terme, il semble que le mot « intégration » permet de rester cohérent avec la compétence de la Wallonie qui s'occupe de l'intégration des migrants et laisser ainsi au fédéral l'accueil des personnes étrangères sur le sol belge.

D'autres changements plus profonds qu'un simple changement d'appellation sont également proposés.

L'obligation de suivre le parcours est maintenant étendue à toutes les phases du parcours prévues dans une convention d'accueil rédigée au terme d'un bilan social.

La conclusion de la convention d'accueil est obligatoire. La convention d'accueil comporte un suivi individualisé et une formation à la citoyenneté visés respectivement aux 1° et 3° de l'alinéa 3. La formation à la langue française et l'orientation socioprofessionnelle, visées aux 2° et 4° de l'alinéa 3, sont intégrées à la convention d'accueil en fonction de l'analyse des besoins réalisée dans le bilan social, sur base des modalités définies par le Gouvernement.

Ainsi tout primo-arrivant a l'obligation de :

- participer à un bilan social,
- participer à une séance d'information sur ses droits et devoirs,
- suivre une formation à la citoyenneté de 20 heures minimum sur une période de 8 semaines maximum,
- si nécessaire s'inscrire dans une formation en français pour 120 heures minimum sur une période de 8 mois maximum,
- participer si nécessaire à une séance d'orientation de 4 heures minimum vers un dispositif d'insertion socioprofessionnelle.

Un entretien d'évaluation a lieu, au minimum tous les six mois et la personne doit obtenir l'attestation de fréquentation de parcours dans un délai de 18 mois à dater de la commande de son titre de séjour de plus de 3 mois, date à laquelle elle est informée de l'obligation de suivre le parcours.

Les communes et les CPAS (desquels émergeraient les personnes primo-arrivantes) doivent être avisés par les CRI² du suivi du parcours. Et enfin, des sanctions sont prévues pour les personnes qui ne se soumettraient pas à cette obligation.

1 La première datant de 2009

2 Le DISCRI ASBL est un dispositif de concertation et d'appui pour les huit Centres Régionaux d'Intégration (le CAI de Namur, le CIMB de Mons Borinage, le CRILUX de la province de Luxembourg, le CRVI de Verviers, le CRIPEL de Liège, Le CeRAIC de la région du Centre, le CRIC de Charleroi et le CRIBW du Brabant wallon).





© Croix-Rouge de Belgique

La définition du public a changé également. À ce jour, les personnes primo-arrivantes concernées par le parcours d'intégration sont les personnes étrangères qui séjournent en Belgique depuis moins de trois ans et qui disposent d'un titre de séjour de plus de trois mois, à l'exception des citoyens de l'un des États membres de l'Union européenne, de l'Espace économique européen, de la Suisse et des membres de leur famille. Cependant, la Wallonie est exempte de nombreuses catégories, dont les étudiants.

Dès lors, les primo-arrivants concernés par le parcours d'intégration sont, pour l'essentiel :

- des personnes de plus de 18 ans et de moins de 65 ans qui rejoindront, dans le cadre d'un regroupement familial, un résident de notre région qui n'est ni Belge ni ressortissant d'un pays de l'Union européenne, de l'Espace économique européen, ni de la Suisse, ni de la Turquie ;
- des personnes ayant obtenu un statut de réfugié, de protection subsidiaire ou ayant obtenu une régularisation.

Un autre changement vise les acteurs concernés par le parcours. Il est précisé que ces acteurs doivent être reconnus par les pouvoirs publics à savoir :

- pour l'apprentissage du français :
 1. les établissements d'Enseignement de promotion sociale, les établissements d'enseignement supérieur et universités en Fédération Wallonie-Bruxelles ;
 2. les associations d'éducation permanente agréées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
 3. l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi, les Centres d'insertion socioprofessionnelle ;
 4. les organismes bénéficiant d'une reconnaissance spécifique dans le cadre d'un appel à projets thématique dont le Gouvernement détermine les modalités.
- pour la formation citoyenne :
 1. les établissements d'Enseignement de promotion sociale en Fédération Wallonie-Bruxelles ;

2. les associations d'éducation permanente agréées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
3. les Centres d'insertion socioprofessionnelle ;
4. les organismes bénéficiant d'une reconnaissance spécifique dans le cadre d'un appel à projets thématique dont le Gouvernement détermine les modalités.

On le voit, outre les organismes publics tels que les CPAS, le décret ouvre la porte aux établissements d'enseignement et au Forem. De plus, il consacre, en les désignant nommément, des organismes qui étaient auparavant repris sous le vocable généraliste d'association : les associations d'éducation permanente agréées par la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP).

Les opportunités du parcours d'intégration

Grâce au parcours, la Wallonie a mis en place des bureaux d'accueil qui permettent aux Centres Régionaux d'Intégration de réellement ACCUEILLIR les personnes primo-arrivantes. Les professionnels chargés de cet accueil individualisé n'ont pas pour vocation d'accompagner les nouveaux arrivants tout au long de leur parcours d'insertion. Cependant, même si leur action est limitée dans le temps, ils offrent un espace d'information et d'orientation qui peut permettre à certains nouveaux arrivants de gagner un temps précieux dans leur recherche d'un soutien administratif, juridique, formatif...

Des projets expérimentaux soutenus par la Wallonie et les fonds européens (FEI et AMIF) ont permis (et permettent) aux CRI d'offrir aux personnes primo-arrivantes des démarches et des outils efficaces et utiles tant pour la réalisation des bilans sociaux que pour l'information sur les droits et devoirs ou encore pour les formations en français et en citoyenneté. Toutes ces réalisations sont traversées de manière forte par la démarche interculturelle et par les principes de l'éducation permanente et de l'éducation tout au long de la vie.

Qu'on le veuille ou non, le parcours d'intégration oblige non seulement les CRI mais aussi toutes les organisations impliquées à revisiter la qualité de leur travail.

Les formateurs à la langue française devront détenir un socle minimal de compétences validé soit par un baccalauréat ou un diplôme équivalent et une spécialisation dans l'apprentissage du français ou du français langue étrangère soit par une expérience utile en qualité de formateur en français langue étrangère de cinq ans minimum et une validation des compétences délivrée par un organisme reconnu par la Région ou la Fédération Wallonie-Bruxelles.³

En ce qui concerne l'apprentissage du français, les postulants stagiaires devront effectuer des tests de positionnement pour mesurer leur niveau de connaissance du français et puis se soumettre à des épreuves de validation des acquis au terme de la formation⁴.

³ Arrêté d'application du Arrêté du Gouvernement wallon modifiant certaines dispositions du Code réglementaire wallon relatives à l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère de Juillet 2014 – Art 237/6.

⁴ Art. 14 § 2 du décret du 27 mars 2014 : L'opérateur de formation effectue un test de positionnement avant le début de la session de formation. Il effectue un test de validation des acquis au terme de la session.





Les formateurs en citoyenneté doivent disposer, *lors de leur engagement, d'une validation des compétences délivrée par un organisme reconnu par la Région ou la Communauté et une expérience utile de trois années en qualité de formateur à la citoyenneté ou une formation validée par le Comité de coordination*. Ces dispositions sont actuellement en discussion car l'Avant-projet rectificatif de cet arrêté prévoit que «*Les formateurs à la citoyenneté disposent, lors de leur engagement soit d'un titre pédagogique soit d'une expérience utile de trois années minimum en formation d'adultes. Ils doivent également avoir au minimum le niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues et (...) avoir suivi une formation abordant l'intégration des personnes étrangères, l'interculturalité et au minimum les thématiques reprises à l'article 152/5 §2 du Code*»

Ces décisions qui permettront, à terme, de créer un langage commun entre tous les organismes ont également pour effet de les inscrire dans un processus d'auto-évaluation de l'efficacité des services qu'elles prodiguent.

Les sujets qui posent question

1. La présence de nouveaux acteurs (l'enseignement, le Forem, les CISP et les organismes d'éducation permanente) et l'émergence d'un nombre plus important d'associations disposant d'un agrément n'ont-ils pas les effets suivants :
 - Consacrer l'existence d'un réseau d'organismes possédant un minimum de stabilité et sécurité financière aux côtés d'organisations plus vulnérables vouées peut-être à la disparition progressive et menacer ainsi la pluralité et la diversité des approches et des contenus pédagogiques ?
 - Renforcer la dépendance des organisations au pouvoir politico-administratif de la Wallonie (elles deviennent des sous-traitants de la politique d'intégration) ?
 - Accroître la concurrence entre les organismes ?
2. La reconnaissance des associations d'éducation permanente comme des acteurs d'Initiatives Locales d'Intégration dans le cadre du parcours d'intégration ne les implique-t-elles pas (si elles acceptent) dans une dynamique de reniement de leurs fondements idéologiques (par exemple, travailler avec un public obligé, participer ne fût-ce qu'indirectement à un processus de sanction) ?
3. Le fait d'obliger le public primo-arrivant à suivre le parcours d'intégration sous peine de sanction ne constitue-t-il pas un changement fondamental dans la politique d'intégration menée par la Wallonie ? Il porte en effet en lui un corollaire : la mise en place d'un système de contrôle.

Ce changement étend ainsi au champ de l'intégration, les politiques «d'activation punitive» existantes déjà dans le champ de l'insertion socioprofessionnelle et celui de l'action sociale et des CPAS.

Le fait que l'article 12§5/2 du Décret du 26 avril 2016 précise que *la commune et le CPAS, desquels émargent les primo-arrivants sont avisés par les centres du suivi du parcours d'intégration laisse ouverte la possibilité de nouvelles sanctions*. Si le suivi du parcours d'accueil est intégré dans le *Contrat de projet individualisé d'intégration sociale*, le fait de ne pas l'avoir suivi peut donc entraîner des sanctions de la part des CPAS. Nous serions là face à une situation de double peine (amende de la Wallonie et suspension ou refus d'octroi de l'aide du CPAS) qui pose problème d'un point de vue juridique mais qui en dit long sur la pression mise sur les épaules des personnes primo-arrivantes.

4. Enfin, le parcours qui installe une différenciation sur base économique, ne traduit-il pas la peur des réfugiés dans le contexte actuel ?

L'obligation faite aux primo-arrivants fragilisés économiquement pose question. Le lien établi par le Décret de 2016 avec le CPAS fait penser qu'une de ses fonctions principales est d'insérer professionnellement les nouveaux arrivants, de les faire sortir au plus vite des circuits de l'aide sociale et aussi, de les informer/former à des valeurs auxquelles ils seraient suspectés a priori de ne pas adhérer, de même suspectés de ne pas être capables d'être des citoyens à part entière, suspectés de ne pas avoir la volonté de s'intégrer. ●●●●●

Etienne HUBLART,
Responsable de projet pour le DISCRI

Dina SENSI,
Coordinatrice pédagogique pour le DISCRI



© Croix-Rouge de Belgique

De la discrimination à l'embauche liée à l'origine à un marché du travail plus inclusif

Les Polonais travaillent dans le bâtiment, les Brésiliennes dans le système des titres-services et les Belges dans le secteur des banques et assurances. Cette image-stéréotype du marché du travail vivant dans l'imaginaire collectif correspond-elle à la réalité? Si tel est le cas, quels sont les mécanismes à l'œuvre sur le marché du travail qui permettent d'expliquer en tout ou en partie une telle organisation du marché du travail? La discrimination en fait-elle partie? Quel est le rôle qu'Unia¹ peut jouer sur ces phénomènes? De cette image simple et généralement acceptée, découlent directement de nombreuses questions. Avant d'y apporter des éléments de réponses, arrêtons-nous un instant sur les constats, permettant d'objectiver la réalité de la participation des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail.

Un constat d'inégalité sans appel

Le premier constat à faire est assez univoque: malheureusement, cette image stéréotypée d'un marché du travail «spécialisé en fonction de l'origine» découle d'une réalité globalement observée. Sans verser dans le déterminisme ni les généralisations, il est possible grâce au Monitoring socio-économique², de dégager des regroupements par groupe d'origine sur le marché de l'emploi et – plus grave – une hiérarchisation des secteurs d'emploi et des types d'emploi en fonction de l'origine des personnes.

L'analyse permet de constater très clairement que l'accès à l'emploi est très différent selon l'origine des personnes, autant en termes quantitatif que qualitatif. Ainsi, le taux d'emploi des personnes d'origines belge (65,5% en 2012) est plus élevé que celui des personnes d'origine étrangère. Parmi celles-ci, les taux sont les plus faibles pour les personnes ayant une origine d'un pays en dehors de l'Union européenne. Seules les personnes originaires d'un pays de l'Union européenne ont des taux supérieurs à 50% tandis que – pour prendre les extrêmes – les personnes originaires du Proche et Moyen-Orient, de pays européens hors Union européenne et d'Afrique subsaharienne ont des taux inférieurs à 40%. Les taux de chômage reflètent globalement cette même image: les personnes d'origine belge ont le taux de chômage le plus bas (5,9%) et les personnes originaires du Maghreb ou d'un pays candidat à l'UE (Turquie, Macédoine, Croatie) ont les taux les plus élevés (respectivement 25,5% et 23%).

Également en ce qui concerne la stabilité dans l'emploi, des différences se marquent en termes d'origine. En comparant la situation des personnes dans l'emploi entre 2009 et 2011, l'on constate que les personnes d'origine belge sont 94% à rester dans l'emploi sur cette période de deux ans. Ces pourcentages sont plus faibles pour les origines étrangères et

descend jusqu'à 80% pour les personnes originaires d'Afrique subsaharienne. La sortie de l'emploi vers l'inactivité se fait également de manière plus avantageuse pour les personnes belges: globalement, elles partent dans de plus grandes proportions vers la pension ou la prépension alors que les autres origines se dirigent dans une plus grande mesure vers le revenu d'intégration.

Ces chiffres dressent une image quantitative de la participation au marché de l'emploi. Mais qu'en est-il de l'emploi sous ses aspects plus qualitatifs, c'est-à-dire en termes de niveau de salaire et de conditions de travail? Comme nous l'avons déjà souligné plus haut, les différentes origines se retrouvent dans des secteurs d'emploi bien spécifiques. À cela peut venir s'ajouter une distinction sur base du genre. Ainsi, si l'on analyse les commissions paritaires (des regroupements d'entreprises dans un même secteur professionnel), le tableau global qui se dégage est le suivant: les personnes d'origine étrangère sont surreprésentées dans les secteurs les moins avantageux en termes de niveaux de salaires ou de conditions de travail. Par exemple, les personnes originaires d'Amérique du Sud, d'Afrique subsaharienne et les personnes originaires des nouveaux pays de l'UE (Pologne, Roumanie, Hongrie, Bulgarie, Lituanie, etc.) sont surreprésentées dans le travail intérimaire et les services de proximité, qui regroupent notamment le secteur d'emploi des

1 Unia est un service public indépendant de lutte contre la discrimination et de promotion de l'égalité des chances. www.unia.be

2 Unia participe maintenant depuis plus de dix ans à l'élaboration du Monitoring socio-économique, en partenariat étroit avec le SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale. Ce rapport, dont la seconde édition est parue en 2015 permet d'objectiver la position des individus sur le marché du travail, et cela en fonction de leur origine ethnique. Via l'utilisation d'informations se trouvant dans les bases de données administratives (Registre National, Banque Carrefour de la Sécurité Sociale), il est possible de croiser des informations concernant l'origine, l'âge ou le sexe des personnes avec leur position sur le marché du travail en Belgique. Cette analyse fut une première en 2013 en Belgique et marque l'aboutissement de longues réflexions politiques autant que techniques sur la question de la définition d'une origine ethnique.



© Croix-Rouge de Belgique

titres-services. Pour ce dernier groupe, la distinction sur base du genre amène au résultat suivant: les hommes sont surreprésentés dans le domaine de la construction et les femmes dans celui des titres-services (nettoyage, repassage, etc.). D'autres résultats de ce type sont d'application. Les personnes d'origine maghrébine et les personnes originaires de pays candidats à l'UE (Turquie, Macédoine, Croatie) sont surreprésentées dans le domaine d'emploi du nettoyage et les personnes originaires de pays asiatiques, dans l'industrie hôtelière. Cette situation se traduit également dans les niveaux de salaires: presque une personne sur deux d'origine étrangère touche un salaire parmi les salaires les plus bas (en dehors des personnes originaires de l'UE-15 et d'Océanie) alors que cela ne concerne qu'un tiers des personnes d'origine belge.

Des causes multidimensionnelles

Ces constats d'inégalité en termes de participation au marché du travail posent bien entendu la question des causes. Plusieurs faisceaux d'explications peuvent entrer en jeu et il est nécessaire de prendre en compte à la fois des facteurs économiques et sociologiques. Les dynamiques du marché du travail sont bien évidemment fortement dépendantes de facteurs économiques ainsi que des différentes mesures politiques qui s'y appliquent. Au-delà de ça, il est certain que le profil plus ou moins attrayant d'une personne sur le marché du travail est dépendant de son profil socio-économique général en ce compris son niveau d'éducation. De ce point de vue, une problématique prégnante de nos systèmes d'enseignement en Belgique est la difficulté d'offrir la même qualité d'enseignement aux élèves quel que soit leur profil socio-économique. L'enseignement est en effet marqué par un certain degré de ségrégation dans

lequel fonctionnent des mécanismes de relégation structurelle à l'encontre des profils socio-économiques plus précaires. Ceci implique que l'enseignement ne parvient pas à remplir son rôle d'ascenseur social: les élèves d'origine étrangère ont alors plus de probabilités de sortir de l'enseignement avec un diplôme moins bien reconnu sur le marché du travail, rendant plus difficile leur accès au marché du travail et, quand ils y parviennent, les amenant de facto dans des emplois moins valorisés en termes de salaire ou de conditions de travail.

Des discriminations avérées

Mais ces éléments ne suffisent pas à expliquer toutes les différences existantes sur le marché du travail. En effet, l'on constate qu'à diplôme et compétences identiques, les personnes d'origine étrangère n'ont pas accès à l'emploi de la même manière que leur contrepartie d'origine belge. On peut alors clairement parler de discrimination.

Or, les critères de la prétendue race, de la couleur de la peau et de l'origine nationale² ou ethnique sont des critères sur base desquels la discrimination est prohibée par la loi³. >>>

2 Les contours de ce concept qui n'est pas défini dans la loi antiracisme, peuvent être dessinés à la lecture des travaux parlementaires de cette loi. Selon ceux-ci, le concept d'origine nationale se rapporte tant "aux étrangers établis sur notre territoire qu'aux Belges qui auraient eu au préalable une autre nationalité." Le concept d'origine nationale est donc un peu plus large que celui de la nationalité. Par le biais de la notion d' "origine nationale", le législateur a souhaité combattre surtout l'intolérance ou la discrimination vis-à-vis de personnes dont l'origine est liée à un autre État. Ce critère présente une nuance par rapport à l'origine ethnique, dans la mesure où il offre également une protection pour les personnes d'origine étrangère qui ont adopté les cultures, langue, usages et traditions nationales.

3 Loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie modifiée par la loi du 10 mai 2007 et la loi du 17 août 2013 à consulter sur www.unia.be

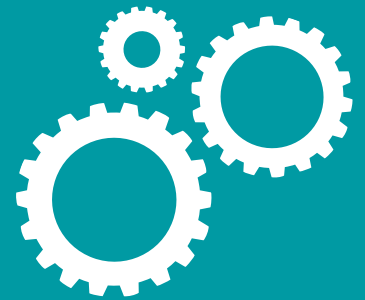
Un nouveau rendez-vous dans l'Essor !

Vous trouverez dans cette rubrique des articles sur l'actualité pédagogique de l'Interfédé et du secteur.

Des informations, des ressources, des points de vue, des analyses, des photos, des images... illustreront les multiples facettes de la formation.

Dans ce numéro :

- > Quels savoirs de base pour quel métier ? ;
- > La facilitation visuelle en animation et en formation ;
- > Construire et partager une offre de formation en orientation.



1 Quels savoirs de base pour quel métier ?

C'est une évidence : les écrits utilisés dans le métier de commis de cuisine et dans celui d'employé/ée administratif/ve sont différents tant sur le contenu que sur le niveau de maîtrise de la langue française écrite.

C'est une évidence et pourtant, il n'est pas toujours aisé pour les formateurs/trices métiers et remise à niveau d'identifier les savoirs de base qui sont mobilisés dans l'exercice d'un métier.

C'est à cette difficulté que veut répondre la **Grille générique des savoirs de base en situation professionnelle**¹. Elle a été élaborée au départ du référentiel du commis de cuisine.

La grille générique porte sur **6 savoirs de base** : parler, lire, écrire, calculer, se repérer dans le temps et se repérer dans l'espace. Ils sont déclinés en 3 degrés de difficultés.

¹ Les Cahiers de l'Interfédé n°21, « Grille générique des savoirs de base en situation professionnelle », novembre 2015.

Voici par exemple, la description du savoir PARLER :

Degré 1	Degré 2	Degré 3
La personne comprend un message simple verbal ou non verbal qui lui est adressé et peut y répondre simplement de façon adaptée (verbal et non verbal).	La personne comprend et utilise correctement le code de la langue et les codes de base de la communication (verbale et non verbale) pour énoncer et répondre à un message courant.	La personne comprend les messages oraux et applique les règles de la communication orale pour argumenter son point de vue et participer aisément à une conversation.
<ul style="list-style-type: none"> • Écouter et répéter des consignes et des informations • Verbaliser la signification de logos et de pictogrammes courants et/ou de la sphère professionnelle • Utiliser des mots usuels issus de la sphère professionnelle • Comprendre une information ou une consigne • Formuler une phrase et/ou une question simple (apprendre la structure simple, la formulation...) • Prendre la parole pour signaler un problème • Oser parler pour exprimer un ressenti (dire « je », se présenter très simplement • Interpréter correctement les signes non verbaux usuels spécifiques au métier 	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre et poser une question simple (qui ne demande pas une argumentation) • Identifier et expliquer une situation professionnelle en nommant les causes et les effets de celle-ci, repérer les solutions connues (compréhension des processus) • Reformuler un énoncé et une formule afin de vérifier la compréhension d'un message émis et reçu • Vérifier que l'on est compris, participer à un dialogue sur un sujet courant • Donner son avis • Échanger avec les autres et le groupe dans la réalisation d'une tâche collective • Utiliser les signes non verbaux usuels spécifiques au métier • Adapter son langage non verbal à la situation 	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre de manière fluide et détaillée à une question ouverte • Poser une question ouverte • Analyser une situation professionnelle et proposer des pistes de solutions (faire des liens, sortir du cadre...) • Adapter son niveau de langage et le vocabulaire utilisé au type de message et d'interlocuteur • Synthétiser un message reçu ou entendu • Verbaliser son projet (personnel ou autre) • Argumenter son point de vue (raisonner par analogie, comparer son propre point de vue, démontrer en citant les règles et les lois, faire des liens...) • Reformuler un énoncé, une idée, un point de vue • Utiliser le langage non verbal pour renforcer/appuyer sa communication verbale

La grille générique est à utiliser comme **un filtre pour lier les savoirs de base avec les aptitudes métiers et vice-versa**. En croisant la grille générique avec un référentiel métier, on visualise les savoirs de base mobilisés dans les activités professionnelles.

Réaliser ce travail implique un déplacement commun du formateur technique et du formateur remise à niveau : entrer dans le monde de l'autre, cibler davantage le type de difficultés rencontrées par les stagiaires...

L'exercice est de taille et les résultats sont prometteurs tant pour contextualiser les apprentissages que pour personnaliser le parcours de formation des stagiaires, améliorer l'offre de formation ou soutenir des actions concomitantes entre opérateurs de formation.

À ce jour, quelques centres se sont lancés dans l'aventure de produire une grille de savoirs de base spécifiques à leur filière de formation. Certains en partenariat², d'autres au sein d'un accompagnement/formation à l'Interfédé. Chaque fois, ce sont des travailleurs métiers et remise à niveaux qui cheminent ensemble.

Intéressés à travailler à clarifier les savoirs de base mobilisés en situation professionnelle, contactez-nous. Nous verrons ensemble comment vous soutenir dans votre démarche.

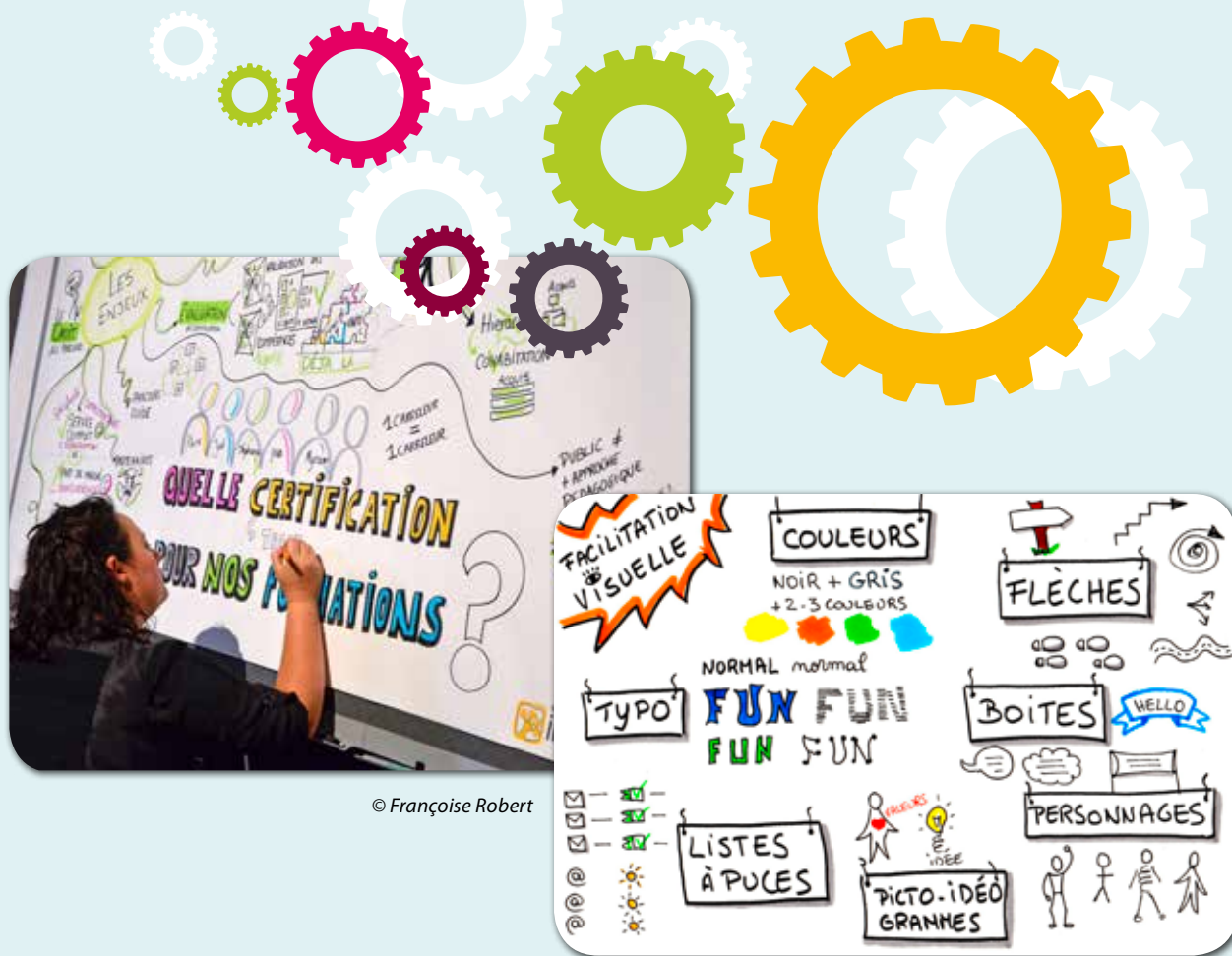
La grille générique des savoirs de base en situation professionnelle est disponible en version papier à l'Interfédé ou sur le site internet de l'Interfédé en version pdf et word (interfedeb.be > référentiel).

Une grille vierge, à croiser avec un référentiel métier donné, est également disponible sur le site.

² Yolande Boulanger, Pascale Lejeune et Marina Mirkes, « Grille générique des savoirs de base en situation professionnelle », In Journal de l'alpha, 2016, n°202, pp.85-98.

Raphaël CLAUD,

Adjoint à la coordination pédagogique de l'Interfédé



© Françoise Robert

2 La facilitation visuelle en animation et en formation

Intégrer la dimension visuelle dans les pratiques d'animation et de formation tel était l'objectif de la formation « facilitation visuelle » organisée à l'Interfédé. C'est à l'Assemblée sectorielle 2015 que l'idée a germé : Paule André, équipée de sa ceinture de marqueurs de couleur, a capturé les échanges de la table ronde sur la certification, en direct, en utilisant le dessin et la représentation graphique. Les dessins, les mots, les liens... rendaient compte des échanges et de leur articulation.

À côté du reportage visuel, la facilitation visuelle est une démarche qui consiste à utiliser la représentation graphique dans l'animation d'un groupe. C'est dans cette perspective que nous avons travaillé avec Paule André pendant trois jours. D'emblée le ton fut donné : pas besoin de savoir dessiner !

À petits pas, nous avons pris connaissance de ce que recouvre la facilitation visuelle. Paule nous a guidé pour construire notre palette de ressources : écriture lisible, lettres bien formées, panoplie de puces, usage de pictos et de couleurs, mises en page parlantes, personnages dessinés de quelques traits et... plein d'exercices pour s'entraîner à représenter des concepts aussi complexes qu'ISP, État social actif, émancipation...

Dominique Rossi, Coordinateur de projets à Lire et Ecrire Wapi a participé à cette formation.

« Avoir vu concrètement l'utilisation de la facilitation visuelle à l'Assemblée sectorielle m'a donné envie de me l'approprier. D'autant qu'à Lire et Ecrire, nous sommes avec des publics qui ont des difficultés avec l'écrit. Si un mot peut être appuyé par une représentation graphique, c'est un plus. On le voit dans

la vie courante, par exemple, le dessin d'une tomate sur la balance d'un magasin.

La formation m'a donné des pistes concrètes pour utiliser cette approche. Mais, pour pouvoir le faire avec aisance, il faut s'exercer, trouver son style, se constituer un dictionnaire d'images... C'est en faisant des exercices que le geste deviendra souple et qu'on sera plus à l'aise. La formation donne un bagage suffisant pour pouvoir le faire. Et, même comme novice, on peut déjà faire de petites choses qui permettent de mieux utiliser la prise de notes au tableau.

Dans la facilitation visuelle, la communication (être à l'écoute du verbal et du non verbal de chacun et faire synthèse) et la technique (manipulation des marqueurs, utilisation de l'espace sur les feuilles...) sont présentes en même temps, ce qui est difficile à faire seul. C'est donc bien d'être à deux. L'appropriation par le groupe est plus grande si ce qui est dit est noté sous forme visuelle.

Enfin, cela permet aussi de valoriser le groupe : quant à la fin d'une rencontre, on regarde ce que l'on a produit ensemble. »

Utiliser le visuel dans l'animation, c'est développer un autre langage avec ses codes, ses structures, sa syntaxe... et comme toute nouvelle langue, il faut pouvoir s'exercer pour la pratiquer !

Marina MIRKES,
Coordnatrice pédagogique de l'Interfédé



3 Construire et partager une offre de formation en orientation

L'Interfédéré a toujours été concernée par l'orientation. Par le travail effectué par les conseillers CEFO¹ et celui mené dans les CISP où l'orientation se décline dans des filières spécifiques ou à travers des modules intégrés au sein de filières plus « techniques » ou professionnalisantes.

En 2014, un groupe de travail composé de travailleurs du secteur a précisé « les caractéristiques et particularités du travail réalisé en matière d'orientation socioprofessionnelle dans le secteur des CISP »². Celui-ci pose un cadre aux actions de formation initiées autour de l'orientation.

Dans la foulée des initiatives prises au cours de ces dernières années³, un nouveau groupe a été constitué en 2016 dont les objectifs étaient de :

- construire **des points de repère**, des points d'attention individuels et collectifs soutenant le travail d'orientation dans le secteur ;
- construire une **grille d'analyse** des pratiques et outils ;
- identifier les **leviers** et **freins** pour produire des perspectives de travail futures ;
- consigner les réflexions dans une plateforme pédagogique créée à cet effet.

Ce groupe a construit sa réflexion autour de quatre compétences qu'il estime essentielles dans le travail d'orientation : Ecouter-accueillir ; Elargir ses représentations ; Soutenir l'émancipation de la personne ; Connaître le secteur.

En lien avec chacune d'entre elles, les participant(e)s ont présenté et analysé des outils/des ressources qu'ils/elles utilisent. Leur présentation et analyse ont été consignées dans des fiches qui seront prochainement accessibles au secteur. Au final, 10 balises ont été identifiées afin que l'usage d'outils/de ressources dans un processus d'orientation soit cohérent avec les options définies au sein du secteur.

Corinne LECERF (CEFO Interfédéré)
et Véronique DUPONT (ALEAP),
animatrices du groupe de travail sur l'orientation.

L'article complet sur l'orientation est disponible sur le site internet de l'Interfédéré, dans l'onglet Formations

Un nouveau groupe de travail autour de l'orientation débutera début 2017. Plus d'information prochainement.

1 Carrefour Emploi Formation Orientation est un projet multipartenarial qui a pour objectif d'aider chacun à trouver une réponse adéquate aux questions qu'il se pose en matière de formation et d'emploi.

2 La note « Caractéristiques et particularités du travail réalisé en matière d'orientation socioprofessionnelle dans le secteur des CISP » est disponible sur le site internet de l'Interfédéré dans la rubrique Assemblée sectorielle.

3 À découvrir dans l'article complet disponible sur le site internet de l'Interfédéré.

>>> On rappellera à cet égard que discriminer une personne suppose de la traiter, volontairement ou non, de manière moins favorable qu'une autre personne dans une situation comparable en raison d'un des critères protégés. La distinction pratiquée devient une discrimination si elle ne peut être justifiée en raison de la nature de l'activité professionnelle ou des conditions de son exercice.

Le *Baromètre de la diversité Emploi* paru en 2012 a démontré via des tests de situation qu'un candidat d'origine étrangère avait une probabilité – plus élevée de 6,6 points de pourcentage, pour être précis – de ne pas être invité à un entretien d'embauche alors qu'une personne d'origine belge avec un CV similaire est sélectionnée.

Par ailleurs, dans le cadre du *Baromètre*, les attitudes des responsables des ressources humaines d'un échantillon représentatif d'entreprises ont également été sondées. Il apparaît que près de 10% d'entre eux estiment que l'origine ethnique du candidat exerce une influence sur la sélection finale lors d'un entretien d'embauche. Un autre chiffre frappe également: 45% des responsables RH estiment que certains signes religieux tels que le foulard par exemple ont un impact sur leur choix. Cette distinction se situe ici au croisement entre les critères de l'origine ethnique et des convictions religieuses.

Enfin, les discriminations basées sur les critères dits « raciaux » constituaient, en 2015, 38% des dossiers traités par Unia. Pour cette même année, sur un total de 341 nouveaux dossiers ouverts en matière d'emploi, 147 dossiers concernaient des discriminations basées sur ces critères.

Par ailleurs, la discrimination à l'encontre des personnes d'origine étrangère ne se rencontre pas uniquement à propos de l'accès à l'emploi. Elle existe également sur le lieu de travail, concerne les conditions de travail, les prescrits vestimentaires, le licenciement et dans certains cas les relations entre l'employeur et le travailleur ou entre les travailleurs. Dans ces derniers cas de figure, on parle de harcèlement discriminatoire. Ce type de harcèlement existe lorsque l'employeur, un travailleur ou un groupe de travailleurs adopte un comportement indésirable lié à l'un des critères protégés, et qui a pour objet ou pour effet de porter atteinte à la dignité de la personne et de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. C'est le cas par exemple lorsqu'un travailleur fait l'objet de plaisanteries répétées de la part de ses collègues en raison de son accent étranger ou de son origine⁴.

La discrimination se vit également lors de nombreux contacts avec les institutions qui gravitent autour du monde de l'emploi. Mus par des justifications qui reposent sur des règlements d'ordre intérieur ou des soucis de « bonne intégration future sur le marché de l'emploi » certains organismes de formation et d'insertion socioprofessionnelle peuvent amener de manière indirecte et inconsciente à la mise à l'écart plus ou moins systématique de certains groupes de personnes d'origine étrangère. C'est le cas lorsqu'un règlement de formation refuse le droit aux femmes musulmanes de porter le voile durant les séances de formation en s'appuyant, tantôt sur le principe de neutralité, tantôt sur le souci de préparer les stagiaires au contexte qui prévaut dans de nombreuses entreprises publiques ou privées dans lesquelles le port du voile est proscrit.



© Croix-Rouge de Belgique

Les actions d'Unia: de l'individuel...

Une des missions d'Unia est d'accueillir et d'accompagner les victimes de discrimination dans le rétablissement de leurs droits. Dans les dossiers de discrimination, Unia recherche en priorité une solution constructive et extrajudiciaire. Cette approche a souvent plus de chances de déboucher sur une solution rapide, durable et structurelle et contribue ainsi à prévenir les discriminations.

Cette recherche de solutions négociées s'applique notamment dans le cadre des questions liées à la diversité convictionnelle

⁴ Travail Bruxelles, 30 juillet 2012, www.unia.be





sur les lieux du travail, lesquelles sont souvent interprétées comme des revendications identitaires émanant de travailleurs d'origine étrangère. Unia a reçu en 2015 un grand nombre de questions d'employeurs sur la manière de gérer la diversité convictionnelle sur le lieu de travail. Ils veulent par exemple mentionner dans le règlement de travail que les signes convictionnels sont interdits ou encore ils se demandent comment réagir face un salarié qui veut prier pendant ses heures de travail ou qui ne veut pas servir d'alcool lors d'une réception pour des raisons religieuses. Les employeurs ne savent pas comment aborder ces questions. Ils sont prêts à tenir compte des souhaits de certains travailleurs, mais ils se demandent où se situe la limite entre le droit individuel et l'intérêt collectif. D'aucuns redoutent également des tensions au sein du personnel qui peut avoir l'impression que certains groupes sont favorisés par rapport à d'autres.

En 2014, le Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI) a élaboré, en collaboration étroite avec Unia, une méthode pour réagir adéquatement à ces demandes et ces comportements « qui mettent la composante convictionnelle de l'identité en avant ». C'est la méthode dite du « plus grand dénominateur commun »⁵. Elle suppose qu'au départ d'une demande individuelle liée à des aspects convictionnels (alimentation, adaptations des horaires...), on offre une réponse qui donne non seulement satisfaction au demandeur, mais qui présente aussi un avantage pour tous. Cette approche a pour avantage de désamorcer la question religieuse, d'objectiver la réponse et donc de sortir d'un débat polarisé sur des questions de principe. Cela ne signifie pas que tout soit négociable : si quelque chose fait partie des tâches essentielles d'un travailleur, l'employeur peut refuser de répondre à sa demande. Cette méthode a aussi permis de rechercher une solution pour des travailleuses qui veulent porter le foulard. Elle a été couronnée de succès dans un certain nombre de cas, même si cette demande continue à susciter des crispations de la part d'employeurs tant publics que privés.

Dans certaines situations Unia décide toutefois de saisir la justice. Cette décision est prise lorsqu'une solution extrajudiciaire s'avère impossible et que l'affaire revêt un enjeu de société (par exemple pour établir un précédent ou pour clarifier la législation) ou si les faits sont particulièrement graves (par exemple des crimes ou des délits de haine). Unia a ainsi saisi la justice d'une action en cessation dans le cas de la loi antiracisme contre une entreprise. Un mail dans lequel le responsable du personnel, croyant s'adresser à un de ses employés s'exprimait en ces termes : « Prends plutôt An, encore un nom étranger » avait été envoyé par erreur à un des candidats d'origine marocaine. Cet e-mail, l'échange de mails qui s'en est suivi et les déclarations contradictoires du responsable du personnel ont laissé supposer que le candidat refusé avait été victime d'une discrimination sur base de son origine.

...au structurel

À côté de ces actions liées à des situations individuelles, Unia s'efforce également d'agir à un niveau plus large afin de prévenir ou d'améliorer la lutte contre la discrimination dans les secteurs dans lesquels elle est structurelle.

À cet égard, Unia insiste auprès de tous les pouvoirs régionaux pour qu'ils détectent et sanctionnent les discriminations dans le secteur des titres-services, notamment en intégrant le respect de la législation anti discrimination dans les conditions d'agrément des entreprises de titres-services et en assurant une formation sur cette législation. En effet, des tests de situation réalisés en 2015 par le « Minderhedenforum » dans des entreprises de titres-services⁶ ont révélé que les deux tiers d'entre elles pratiquaient une discrimination en réponse à des demandes de clients souhaitant une femme d'ouvrage qui ne soit pas d'origine étrangère. Or, le deuxième rapport du « Monitoring socio-économique » révèle que le secteur des titres-services est un important employeur de femmes d'origine étrangère.

Cependant, la prévention ne suffit pas pour combattre effectivement les discriminations, il faut aussi des contrôles. Pour mettre en lumière les discriminations, les pouvoirs publics doivent moderniser leur politique de contrôle. Pour l'instant, les services d'inspection ne constatent pratiquement aucune infraction à la législation anti discrimination alors que les signalements reçus par Unia et les signaux émis par le monde associatif laissent supposer le contraire⁷. Dans le cadre de son accord de coopération, Unia examine avec l'inspection quelles méthodes sont efficaces dans la lutte contre ces pratiques. Les tests de situation constituent un bon outil de contrôle du respect de la loi. Leur mise en œuvre à un niveau structurel implique toutefois des ajustements législatifs.

Unia formule également des recommandations à l'adresse des pouvoirs politiques afin qu'ils optimisent la lutte contre les discriminations sur le marché de l'emploi. Il plaide depuis longtemps pour des codes de conduite sectoriels contraignants. Il est en effet indispensable que les différents secteurs concrétisent dans leurs conventions collectives de travail (CCT) des règles de bonnes pratiques assurant une égalité de traitement entre tous les travailleurs et mettent sur pied un système efficace d'autocontrôle pour détecter des discriminations et s'y attaquer. ●●●●●

Louise CALLIER
et Nathalie DENIES,

Collaboratrices à Unia,
Centre interfédéral pour l'égalité des chances.

5 Dounia Bouzar et Nathalie Denies (2014). Diversité convictionnelle, Comment l'appréhender, comment la gérer?, Bruxelles, Académia-L'Harmattan.

6 Nele Spaas (2015). Dienstencheques: subsidiëren om te discrimineren? Bruxelles, Minderhedenforum. Cette publication (en néerlandais) peut être téléchargée sur le site internet du Minderhedenforum, www.minderhedenforum.be, à la rubrique « Emploi ».

7 En mai et juin 2015, Federgon, la fédération des prestataires de services RH, a effectué 152 mystery calls dans des agences d'intérim: 30 d'entre elles (21%) ont répondu favorablement à une demande discriminatoire. Même si ce chiffre est en baisse par rapport à de précédents tests réalisés en 2010-2011 et 2011 (respectivement 28 et 29%), une agence sur cinq continue à accepter des demandes discriminatoires.



Freins et Leviers à la formation des personnes en exil

En août 2015, un centre d'accueil pour demandeurs d'asile ouvrait ses portes à Tournai dans les locaux d'une ancienne caserne militaire. Près de sept cents personnes originaires de Syrie, d'Irak ou d'autres territoires en guerre sont ainsi arrivées dans la capitale de Wallonie picarde (WAPI).

Laisant derrière elles maison, familles, amis, travail, etc., ces personnes sont arrivées marquées par des souvenirs violents, un voyage éprouvant et un choc culturel important face à nos modes de vie qu'elles connaissent peu.

Ces différents traumatismes, la perte de repères sociaux et linguistiques, et une incertitude quand au sort que leur réservera l'Office des Étrangers concernant leur demande d'asile, ne les empêche pas de pousser la porte de Lire et Ecrire avec une forte envie de s'intégrer par le biais de l'apprentissage de la langue et d'une insertion socioprofessionnelle.

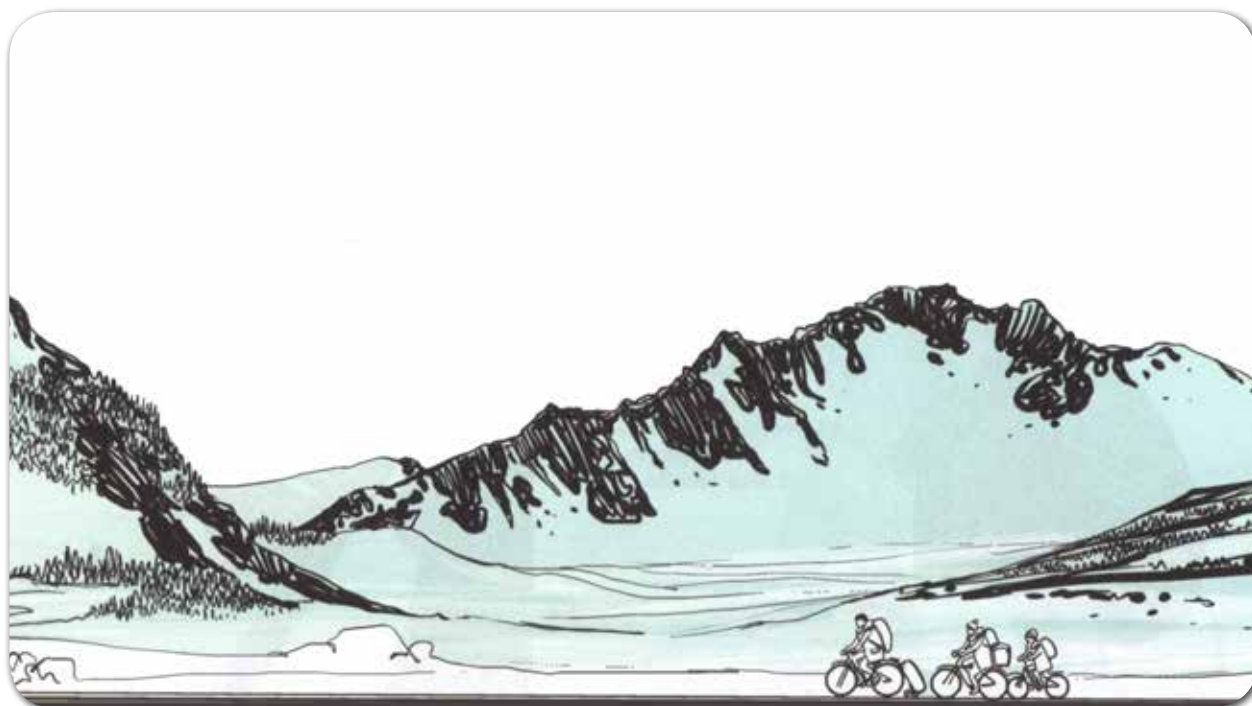
Nous avons rencontré différents intervenants de Lire et Ecrire Wapi afin d'évoquer avec eux les freins et leviers qu'ils pouvaient rencontrer ou actionner dans l'organisation de formation avec ces personnes exilées.

Dans la liste des freins à la formation, les principaux sont les traumatismes cités plus haut ainsi que le sentiment d'incertitude qui pèse sur les personnes quant à leur devenir/avenir en Belgique... Pourront-elles rester? Seront-elles déplacées dans un autre centre dans la région flamande du pays? Leurs enfants/épouse/mari pourront-ils les rejoindre? Devront-elles retourner dans un pays où leur vie est en danger? Se retrouveront-elles dans la clandestinité?

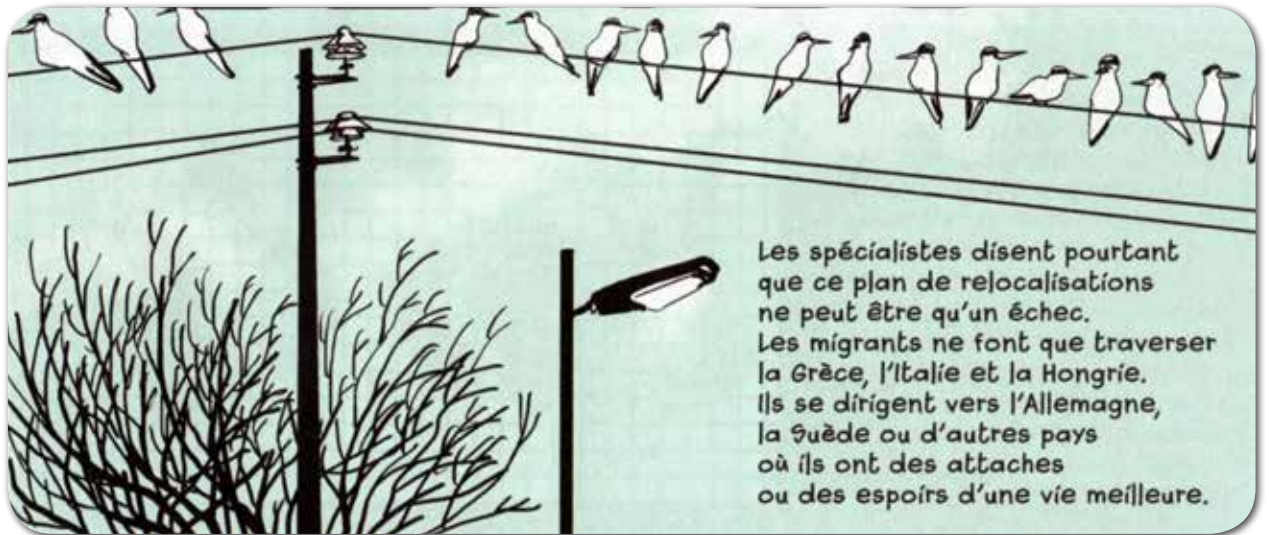
On l'aura compris, l'insertion socioprofessionnelle a beau être un enjeu majeur pour ces personnes, les conditions d'apprentissage ne sont pas pour autant idéales. Ajoutons également des conditions de vie difficiles qui sont des obstacles à l'apprentissage :

- une fatigue émotionnelle liée notamment à l'éloignement de proches et à la lenteur des procédures,
- une promiscuité quasi permanente au sein du centre rendant notamment le sommeil difficile,
- une nourriture à laquelle les personnes ne sont pas habituées entraînant pour certaines d'entre elles des problèmes digestifs et une perte de poids,
- des problèmes de santé,
- l'absence du français comme langue véhiculaire au sein du centre et avec les autres réfugiés,
- ...

Néanmoins, des demandes de formations paraissent relativement claires. Celles-ci peuvent être relayées par des interprètes quand le niveau de maîtrise de la langue ne permet pas aux personnes de le faire seules :



© T. Tervonen - T. Chavant - La Revue Dessinée



© T. Tervonen - T. Chavant - La Revue Dessinée

- s'en sortir avec la manipulation des euros ;
- s'en sortir dans les démarches administratives ;
- pouvoir se débrouiller chez le médecin ;
- connaître les us et coutumes de notre pays pour ne pas avoir l'air « malpoli ».

Afin de répondre à certaines de ces demandes, *La Plateforme d'accueil pour l'intégration des étrangers à Tournai*¹ a mis en place un cycle de formation à destination des migrants. En 2016, c'est la troisième fois qu'un tel parcours d'accueil pilote est proposé pour informer et accompagner le public sur ses droits et devoirs, sur les services d'accompagnement existants, sur les procédures de régularisation, de demande d'asile, de regroupement familial... ainsi que les manières de participer à la vie de leur cité. Concrètement, ce cycle de formation est composé de cinq formations gratuites ouvertes à toute personne étrangère, quel que soit son statut, mais aussi à tout travailleur ou bénévole actif dans le domaine

de l'accueil des personnes étrangères. Ces cinq formations portent chacune sur un thème différent :

- Les procédures : « Les différentes procédures, comment s'y retrouver, comment me préparer ».
- Le dialogue interculturel : « Tous différents, je t'accepte, tu m'acceptes ».
- Les institutions belges : « La Maison Belgique, comment ça marche ? ».
- La vie quotidienne : « Ma vie au quotidien : se loger, s'informer, prendre soin de soi et de sa famille, rechercher un logement... ».
- L'intégration socio-économique : « En route vers un emploi en Belgique ».

² CISP : Centre d'Insertion Socioprofessionnelle



© T. Tervonen - T. Chavant - La Revue Dessinée

Malgré les nombreux obstacles à l'apprentissage évoqués ci-dessus, les formatrices et formateurs font preuve d'inventivité, de courage et d'empathie afin de permettre à ces personnes d'avancer vers une insertion socioprofessionnelle de qualité. Une bonne connaissance des procédures de la part de l'équipe pédagogique, un accompagnement individualisé et sur le long terme permettent d'ailleurs d'arriver jusqu'à l'emploi. Mais cela ne se fait pas en quelques semaines.

Issus de vagues migratoires précédentes, des migrants accompagnés par le CISP² ont trouvé du travail après une formation et un accompagnement de plusieurs mois/années : saisonnier dans la récolte des tomates, technicien de surface, ouvrier dans la construction, manutention, etc. D'autres encore entament des processus de validation de compétences ; en effet, beaucoup de réfugiés bien que peu scolarisés ont une expérience professionnelle importante dans leur pays d'origine.

Mais quand les conditions semblent parfois réunies pour intégrer le monde de l'entreprise, c'est alors le monde de l'entreprise qui peut se montrer frileux voire hostile à l'engagement de personnes exilées. La frilosité s'explique parfois par le statut « temporaire » des personnes et l'impossibilité de savoir si elles pourront rester en Belgique et donc au sein de l'entreprise. L'hostilité, elle, est hélas parfois bien présente, ancrée dans des phénomènes de stigmatisation et de rejet de l'autre.

Jouer des saynètes, regarder des films, écouter la radio, se promener dans la ville et s'immerger dans notre culture et notre langue sont des éléments qui facilitent l'apprentissage et, à terme, qui permettront certainement une insertion sociale et/ou professionnelle. Mais, comme le dit L., formatrice : « *On fait tout à l'envers ! On ne veut pas accueillir les migrants c'est évident. On devrait leur apporter du réconfort, de la sécurité, un soutien émotionnel... Après on pourrait envisager les démarches administratives et la formation. Or, on fait l'inverse. C'est utile et nécessaire ce qu'on fait mais on passe à côté du vrai problème qui est que ces personnes ne se sentent pas bien...* ».

Témoin cette animation au cours de laquelle il a été proposé aux personnes de réaliser un affiche présentant leur pays d'origine. Animation qui a du être arrêtée car elle suscita une trop forte émotion auprès des participants. Les souvenirs heureux des pays dans lesquels ils avaient vécu entremêlés aux traumatismes de la guerre et de l'exil rendaient cet exercice douloureux.

Aujourd'hui, ces personnes sont en Belgique poussées loin de chez elles par la guerre ou la misère économique. Cette situation d'exil pourrait être l'occasion de se former et de développer des compétences permettant de contribuer à la reconstruction de leur pays. Il pourrait s'agir là d'un moteur important pour se former. Mais le retour dans leurs pays d'origine aujourd'hui dévastés par des conflits armés ou la pauvreté, est une idée à laquelle la plupart n'osent même plus penser.

Elles n'avaient pas envie de venir ici mais ont pris le parti de tout faire pour s'y intégrer tant l'empreinte des pas qui les a menés jusqu'ici est emplie de douleur et tant se retourner

semble aujourd'hui encore insupportable. Notre politique d'accueil et de formation des demandeurs d'asile n'aura de sens que si notre Gouvernement s'attaque aux causes qui ont poussé ces personnes à arriver jusque chez nous et s'il met en œuvre, avec elles, les moyens permettant de pacifier ces territoires et de contribuer au développement des pays d'où elles sont originaires. Ce serait également l'occasion de leur donner un rôle, une responsabilité, de la dignité... ●●●●●

Dominique ROSSI,

Membre du Comité de rédaction de l'Essor
et Coordinateur de projets Lire et Ecrire WAPI



© T. Tervonen - T. Chavant - La Revue Dessinée



L'accès à la formation des personnes demandeuses d'asile

Depuis 2006, la Croix-Rouge propose aux demandeurs d'asile accueillis dans ses centres communautaires des formations adaptées susceptibles de développer, de maintenir ou d'augmenter les compétences qui leur permettront de mieux vivre le parcours migratoire auquel ils ont pris part.



© Croix-Rouge de Belgique

Depuis le départ de sa mission d'accueil en 1989, la formation a été un élément à part entière du processus d'accompagnement des résidents pour la Croix-Rouge francophone de Belgique.

Si l'accès aux formations est prévu par la loi « Accueil » de 2007, il n'est pourtant pas facilité. Plusieurs raisons à cela :

1. Les coûts de transport et d'inscription sont à charge du participant et peuvent s'avérer élevés ;
2. Les conditions d'accès sont restrictives. Par exemple, pour accéder aux formations Forem et au marché de l'emploi, le demandeur d'asile doit avoir introduit sa demande d'asile depuis au moins quatre mois pour autant que durant cette période il n'ait pas reçu de réponse négative du CGRA¹ ;

3. L'offre de formation ne tient pas compte du processus migratoire et de ses conséquences sur l'apprentissage du migrant ;

4. Les formations proposées sont souvent longues et les demandeurs d'asile, dont l'accueil est conditionné par leur procédure, n'ont pas l'opportunité de les terminer.

L'offre de formation adaptée aux demandeurs d'asile est limitée en Fédération Wallonie-Bruxelles.

¹ CGRA : Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides : le CGRA octroie l'asile et délivre des documents aux hommes, aux femmes et aux enfants qui fuient la persécution, la guerre ou la violence. www.cgra.be

Les modules sont donnés dans les langues les plus répandues chez les personnes accueillies (français, arabe, anglais, russe, pashto, dari et prochainement en albanais et somali) afin de répondre à leurs besoins de compréhension, de perspective, d'autonomie et de sens.

Des collaborations se font également avec des écoles de Promotion sociale et d'autres organismes afin de permettre un accès aux cours de Français Langue Etrangère (FLE), d'alphabétisation et des formations qualifiantes en adoptant la durée.

Au sein des formations, des contacts et des collaborations se font avec d'autres acteurs : les Centres Régionaux d'Intégration (CriLux, Crvi, Cripel, Cai), le CEFO², le Ciré, le Siep, le Forem, le Centre d'Action Laïque, l'UCL...

Les ateliers proposés

Les formations s'articulent autour de trois axes interdépendants :

La vie pratique

- Clés pour comprendre le pays d'accueil, ses réalités, ses mentalités tant sur le plan pratique que par une réflexion plus profonde sur différents enjeux citoyens ;
- Clés pour s'orienter dans la procédure d'asile et lorsque celle-ci prendra fin.

La vie citoyenne

- Clés pour mieux se connaître, se sentir mieux dans des situations de vie parfois difficiles ;
- Clés pour vivre ensemble l'interculturalité.

La vie professionnelle

- Clés pour mieux appréhender les formations et le marché du travail.



© Croix-Rouge de Belgique

Durant l'année 2015, notre public a augmenté de 25%. Alors que le nombre de francophones diminue, le nombre d'allophones accroît. Les 4 principaux pays d'origine actuellement sont la Syrie, l'Afghanistan, la Guinée et l'Irak.

Si les cours de FLE sont une priorité pour ces publics, il est important qu'ils aient accès à des informations précises et fiables, sans attendre la maîtrise suffisante du français.

Qu'est ce qui pourrait être amélioré ? Quelques pistes :

- Organiser des contacts transversaux entre les différents acteurs de l'accueil, de la formation, de l'emploi et de l'intégration ;
- Diversifier l'offre de formation afin de répondre aux différents profils (par rapport à la scolarité (elle va du public peu scolarisé à l'universitaire), par rapport à l'âge, par rapport à l'expérience) ;
- Adapter à la fluctuation du public (nombre et origine) ;
- Mettre en place une échelle commune à tous les acteurs du niveau de français ;
- Organiser des cours de français en situation de travail ;
- Améliorer la lisibilité des institutions : à qui doit-on s'adresser ;
- Mettre en œuvre un parcours « d'intégration » pour tous les citoyens.

Un impact positif pour la personne et son environnement.

Témoignages :

« Cette formation m'a permis d'avoir confiance en moi, en mes qualités personnelles, d'identifier mes connaissances et de bien planifier mon futur. »

« Cette formation m'a permis de savoir comment m'ouvrir et accepter les autres et de savoir ce que je vais faire à l'avenir. »

« Je perçois mieux l'impact de l'histoire sur la culture et le quotidien des populations. »

« Ça m'a aidé à avoir confiance en moi-même et à laisser du temps au temps. »

Aujourd'hui, environ 50% des demandeurs d'asile obtiennent un droit de séjour, d'autre part, la durée de la procédure a diminué. En conséquence, une quantité importante de personnes doivent se créer de nouveaux repères, s'accoutumer à leur nouvel environnement et en comprendre le fonctionnement en peu de temps. ●●●●●

Carine COLLARD,

Intervenante en formation

Département Accueil des Demandeurs d'asile Croix-Rouge

² CEFO : Carrefour Emploi Formation Orientation : dispositif multi partenarial d'information et de conseil sur l'emploi, la formation, la création d'activité, l'orientation.



Présentation de l'initiative des mallettes « Bienvenue en Belgique »



Mallette pédagogique Lire et écrire

Présentation générale du projet

Les mallettes « Bienvenue en Belgique » ont été conçues en 2012 à destination d'animateurs(trices) ayant en charge des groupes de primo-arrivants analphabètes ou peu scolarisés. Les animations qui les composent proposent des éléments d'information, de savoir et de réflexion pour comprendre certains aspects de l'organisation sociale en Belgique, se situer et agir dans la société belge actuelle.

Ce projet a été rendu possible avec l'appui du Fonds Européen d'Intégration des ressortissants de pays tiers et le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de la mise en place d'une politique d'accueil des primo-arrivants. Lire et Écrire a ainsi pu réaliser cet ensemble d'outils composé aujourd'hui de huit mallettes pédagogiques qui abordent chacune un thème de société :

- Vivre ensemble.
- Logement.
- Santé.
- Enseignement.
- Emploi et Sécurité sociale.
- Vie quotidienne.
- Statuts de séjour et Migrations.
- Institutions.

Chaque mallette propose des démarches structurées, accompagnées des supports nécessaires à la réalisation des animations.

Si, à l'origine, le projet était destiné plus spécifiquement aux primo-arrivants, comprendre notre société complexe

et en perpétuel mouvement et y opérer des choix citoyens nous concerne tou(te)s. En ce sens, utiliser ces outils avec un public d'origine belge, avec des jeunes en formation est tout autant pertinent.

Vision intégrative et émancipatrice de la formation et démarche proposée

Les outils proposés font envisager la formation à la fois dans ses dimensions intégratives et émancipatrices. On ne vise pas ici la transmission de normes d'une société dont les règles seraient considérées comme figées. Il ne s'agit pas de donner des explications simplistes, ni de transmettre des vérités sur une société idéalisée et modèle qui n'existe pas. Il est question de comprendre comment et à partir de quelles valeurs la société est organisée, comment fonctionnent ses institutions et de penser les repères individuels et collectifs. L'intégration est ainsi entendue comme moyen de connaître les codes, les lois, les expressions qui régissent le(s) groupe(s), tout en considérant que ceux-ci ne sont pas immuables et qu'il est possible de sortir des rôles assignés et ainsi de transformer l'organisation sociale.

C'est pourquoi, dans la démarche que nous proposons, l'animateur(trice) crée les conditions de la réflexion et est garant(e) du cadre idéologique et éthique de la formation. Chaque animateur(trice) est invité(e) à explorer les animations en fonction des objectifs qu'il (elle) poursuit et des questionnements des groupes en formation. En pratiquant une progression en spirale, l'animateur(trice) a la possibilité de revenir à différents moments de la formation sur la même thématique en abordant d'autres aspects de celle-ci ; il (elle) peut également réorganiser et transformer les animations. Toutes les productions, orales comme écrites, individuelles ou collectives, sont autant de sources d'apprentissage de la lecture, de l'écriture, des mathématiques. Le langage artistique peut également jouer un rôle important dans l'appropriation de certains éléments travaillés.

Diffusion des malettes et formation à leur utilisation

Depuis le début de la diffusion de ces outils pédagogiques, toute institution qui mène des actions d'alphabetisation et/ou qui est en contact avec un public primo-arrivant peut recevoir gratuitement un exemplaire de chaque malette¹.

La diffusion des malettes est accompagnée de formations à leur utilisation qui ont lieu sur tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. De 2012 à fin 2015, 759 personnes ont suivi ces formations.

Parmi les participant(e)s, certain(e)s sont issu(e)s du réseau de l'alphabetisation, d'autres travaillent dans des CPAS, des centres de formation, des ILA², des AMO, pour Fedasil...

Majoritairement, ce sont des formateurs(trices) mais également d'autres travailleurs(euses) comme des agents d'accueil, des bibliothécaires. La plupart d'entre eux est en contact direct avec des personnes en difficulté de lecture et d'écriture, des personnes très précarisées ou avec des primo-arrivants peu ou pas scolarisés. Ce sont des acteurs(trices) de terrain qui

connaissent les problématiques auxquelles les différents types de publics sont confrontés.

Aussi, suite à l'initiative du CIEP germanophone d'Eupen, une version allemande des malettes est en cours de traduction.

Des outils, comme la société, en perpétuel mouvement

Décoder le fonctionnement de la Belgique, de ses institutions est un enjeu difficile dans une société mondialisée, aux transformations croissantes et déstabilisantes. Toutes les thématiques abordées dans les malettes font fréquemment l'objet de débat, de nouvelles lois, de tensions sociales. Aussi les huit malettes ne sont et ne peuvent pas être des outils figés mais nécessitent de pouvoir être complétées, modifiées, réactualisées.

Pour répondre à l'aspect nécessairement dynamique de ces outils, l'ensemble des huit malettes sera bientôt mis en ligne. Chacune d'elle pourra ainsi faire l'objet de propositions, de modifications et se verra compléter de nouvelles animations. Les propositions de variantes, les animations complémentaires et les activités de prolongement qui les alimenteront seront issues des retours de formateurs les ayant utilisées. Il s'agit donc d'une mutualisation d'expériences de l'outil. Celles-ci ont été récoltées et continueront à l'être lors des différentes formations qui consacrent du temps à la confrontation d'expériences et à la co-construction d'animations.

Une neuvième malette

Une nouvelle malette est également en cours de construction. Soucieux(ses) des crises qui transforment notre monde – crise économique, crise environnementale, crise de la démocratie – désemparé(e)s face aux crises identitaires qui bouleversent individus et groupes, il semble plus que jamais urgent de repenser ensemble comment construire une société plus juste et équitable, plus solidaire et démocratique. Ainsi, dans le cadre d'un nouvel appel à projets du fonds AMIF, nous proposons une version entièrement revisitée de la malette « Vivre ensemble ». Dans ce nouvel outil qui sera diffusé en 2017, nous proposons de prendre le temps de penser ce qui nous lie et nous éloigne, de questionner comment s'est construite la société belge, ses normes et ses valeurs actuelles, ce qui coince aujourd'hui, ce qui exclut et inclut et comment construire un vivre ensemble satisfaisant pour tous. Il s'agira d'interroger les cultures qui traversent les individus et les groupes – cultures de classes, cultures familiales, cultures régionales, cultures de genres... – de raconter et d'analyser ce qui rapproche, divise, pour questionner où se situent les inégalités, les injustices et réfléchir à comment faire société sans exclure. ●●●●●

Aurélien AUDEMAR,
Chargée d'appui pédagogique
Lire et Ecrire Communauté Française

1 Les cinq premières malettes sont épuisées mais téléchargeables, les trois dernières peuvent être commandées. Plus d'information : <http://www.lire-et-ecrire.be/Bienvenue-en-Belgique-Huit-mallettes-pedagogiques>

2 ILA : Initiatives Locales d'Accueil



Des outils réalisés par et avec les personnes en formation

CREASOL¹ est agréée par la Région wallonne à la fois comme Entreprise de Formation par le Travail (EFT) et comme Organisme d'Insertion socioprofessionnelle (DEFI).

Créasol a eu l'occasion d'expérimenter courant 2015 un partenariat avec Droits Quotidiens². Droits Quotidiens est une association solidaire qui regroupe des experts juridiques travaillant au quotidien sur la simplification du droit. La mission de Droits Quotidiens est de permettre à tout citoyen d'agir en connaissance de cause de ses droits et devoirs. Droits Quotidiens veut mettre le droit à portée des citoyens qui en sont le plus éloignés.

Le premier volet de la collaboration porte tout d'abord sur l'organisation de permanences juridiques mensuelles à destination de tou(te)s les apprenant(e)s. Ces dernier(e)s sont informé(e)s par le service social et l'équipe pédagogique. C'est une démarche volontaire. Dans la majorité des cas, les stagiaires arrivent à la permanence par l'intermédiaire des personnes chargées du suivi psychosocial.

Cette dernière peut assister à l'entrevue avec la juriste, ce que la plupart du temps, les participant(e)s à la formation privilégient. Cette permanence fonctionne donc en « duo » (travailleuse sociale et juriste). S'il y a des démarches à effectuer ou des incompréhensions, le service social joue un rôle de relais et peut appuyer les personnes. La permanence a été aussi alimentée par les séances de formation autour de l'autonomie sociale.

Cette action concerne toutes les entités de Créasol. Les personnes en formation sont heureuses de pouvoir disposer d'un service juridique compétent « sur mesure » dans un endroit bienveillant qu'elles connaissent et fréquentent avec confiance.

C'est en quelque sorte l'objectif poursuivi, mettre le droit à portée de tous et toutes et soutenir les personnes pour qu'elles poursuivent leur formation malgré les aléas qu'elles rencontrent.

Au 30 novembre 2015, douze permanences ont été organisées. Quarante-huit personnes ont été reçues et cinquante-huit questions traitées.

Parmi elles, figurent tout d'abord des questions relatives au statut des personnes étrangères, vient ensuite le logement (un fléau), la médiation de dettes, la garde des enfants, les questions liées à la sécurité sociale, au droit pénal et enfin à la législation sociale, autant d'obstacles à la formation.

1 Créasol organise 7 filières de formation : Bâtiment et services connexes, Couture, Horeca, Ménage, Mon projet professionnel, Français langue étrangère, Préformation aux métiers d'aide-soignante et aide familiale <http://www.creasol.be/>

2 <http://www.droitsquotidiens.be/fr/contacts>





© Croix-Rouge de Belgique

Pour aller plus loin (c'est le second volet de la collaboration), les personnes en formation³ ont proposé de réaliser des fiches outils accessibles à toutes et tous et ce avec l'appui de la juriste et des formatrices. Deux outils (sous forme de dépliant /PDF) ont été construits : « Je suis majeur, comment puis-je devenir Belge ? » au départ d'exemples vécus par les stagiaires avec le groupe de la filière préparatoire au métier d'Aide-soignant(e) et « Comment obtenir un logement social en Wallonie ? » avec le groupe « Mon projet professionnel ». Ces publications sont mises à disposition du plus grand nombre sur le site de Droits Quotidiens.

L'objectif poursuivi est de créer avec les stagiaires un outil qui répond à une question juridique qui les intéresse. L'outil doit pouvoir être diffusé auprès d'autres personnes.

Après évaluation, Créasol a décidé de conclure une convention en adhérant à Droits Quotidiens.

Les stagiaires sont en effet demandeur(ses) de créativité, créateur(trices)s et porteur(se)s de supports qui les concernent directement. La réalisation de ces outils leur permet de chercher des informations, de les maîtriser et de les transposer pour les rendre accessibles. Aujourd'hui, les groupes vont statuer sur des outils à créer. Cette démarche est intégralement implémentée dans les contenus de formation grâce à l'appui des deux formatrices.

Par ailleurs, une demande a été faite à Droits Quotidiens pour travailler sur le ROI de manière à ce que les apprenant(e)s se l'approprient réellement, en mesurent les enjeux.

Enfin, Créasol côté Défi a introduit, comme d'autres centres CISP, une demande de subvention facultative (Action sociale) pour développer une action ILI⁴. Cette subvention lui permet de prendre en compte des demandes en FLE non rencontrées dans le cadre du CISP. En effet, toutes les personnes

ne viennent pas en formation dans une vocation d'insertion socioprofessionnelle. Certaines ont besoin de davantage de temps, d'un programme moins intensif. Elles ont tout simplement besoin de progressivement connaître notre monde, nouer un dialogue avec l'école de leurs enfants, rompre les exclusions générées par la barrière de la langue. Il s'agit d'un autre public issu principalement du quartier Saint Léonard.

Dans l'action ILI, l'accent est dès lors posé sur le bien vivre ensemble, la maîtrise des savoirs de base, les activités artistiques. Un lien est établi avec les objectifs poursuivis par les filières CISP. Certains et certaines ont en effet envie de poursuivre un parcours de formation après avoir expérimenté une immersion dans le cadre ILI. Le dispositif peut en effet être vu comme une accroche.

Créasol Défi évaluera régulièrement la co existence et l'impact de ces deux filières en liant leur existence aux projets des personnes, à la construction d'un parcours « sécurisé ».

Pour l'équipe, c'est le pari de retrouver le sens du projet des débuts de l'association à travers une offre de formation diversifiée ouverte à toutes et tous ! ●●●●●

Véronique DUPONT,
Rédactrice en chef de l'Essor
et Chargée de projet pour la fédération Aleap
en collaboration avec Nancy RAHIR,
Directrice adjointe de Créasol

³ Ce sont les filières Défi qui ont réalisé les fiches (Préformation aux métiers d'aide-soignante et aide familiale, Mon projet professionnel).

⁴ ILI : initiative locale d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangères <http://www.wallonie.be/fr/formulaire/detail/20412>



Quand les enjeux globaux s'invitent dans le quotidien des centres de formation... Il faut les assumer, mais aussi les interroger !

Tout comme la crise économique, la crise migratoire ne semble pas prête de se terminer... Les pays européens s'écharpent sur le sujet et sur le rôle qu'ils ont à y jouer. L'UE, après avoir poussé à un accueil massif des populations migrantes, repense depuis peu à stopper ces afflux par le développement économique dans les pays d'émigration. Entre-temps, les tensions s'exacerbent chez les habitants des zones frontalières ou à Calais, les tendances se polarisent et créent des mouvements qui s'affrontent, parfois violemment, notamment en France. On le sent, la pression monte... Et nous, CISP, que pourrions-nous faire de là où nous sommes ? Au delà de notre mission d'accueil des personnes, nous pouvons choisir le rôle que l'on accepte de jouer dans ce parcours d'intégration.

Des questions sur le modèle d'insertion

Le réseau associatif de l'insertion issu entre autres des mouvements militants de gauche (chrétienne ou socialiste), de par leur histoire et l'origine de leur création, se positionne clairement pour l'accueil des migrants en s'opposant, de façon tout aussi claire, aux mouvements qui ne le seraient pas. Par conséquent, les pratiques d'animations, de formations ou de sensibilisation avec les publics migrants seront déterminées par ce postulat de départ et se concrétiseront donc par des pratiques d'insertion à la société d'accueil et à son modèle. Les associations d'insertion prennent donc part aux projets des dispositifs d'accueil et d'insertion, par la formation et l'emploi, mis en place par les cabinets ministériels. Évidemment, celles-ci peuvent être critiques sur ces dispositifs et revendiquer certains aménagements (ressources humaines et financières) et un statut reconnu pour les personnes en insertion, mais ce ne sont là que des exigences de réforme et non une remise en cause radicale des dispositifs en soi et du modèle de société dans lequel ils s'inscrivent.

Peut-on être autre chose que « pour ou contre » ?

La question sur les migrants ne semble aujourd'hui se poser que sur cette seule opposition : d'un côté les *pour*, de l'autre les *contre*. Il y a comme une obligation de choisir son camp, de se positionner dans le débat public et de rejoindre l'une ou l'autre

extrême : « Welcome refugees ! » ou « Refugees go home ! ». Se faufiler entre les deux est difficilement tenable, et même si les propositions de solutions ou les revendications peuvent différer à l'intérieur de chacun des groupes opposants, il faudra toujours bien se demander de quel côté on se trouve... et le montrer.

Les relais médiatiques, malheureusement, ne nous aident pas vraiment, au contraire ils n'ont de cesse de renforcer cette vision polarisée des positions idéologiques, des débats et des personnes qui en sont les porte-paroles. Par cette obsession binaire, les chaînes publiques de la télévision, de la radio et la presse modèlent simultanément le cadre de pensée dominant : *pour* ou *contre*.

Questionner le lien à l'histoire de l'immigration dans nos pays

Régulièrement, dans le cadre de cours de citoyenneté ou de vie sociale (peu importe le nom qu'on lui donne), la question de l'immigration est, effectivement, étudiée dans son histoire et des outils pédagogiques sont proposés comme, par exemple, sur le site www.vivreenbelgique.be¹. On voit ainsi les

¹ Site sur lequel on retrouve les cahiers thématiques destinés aux formateurs pour familiariser les nouveaux arrivés en Belgique à leur société d'accueil. Ces outils sont issus du travail de réflexion que le CIRÉ a mené en 2006-2007 concernant l'accueil des adultes primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale et soutenus par les principales institutions qui font appliquer et subventionnent les dispositifs d'intégration et d'insertion (Fonds européen d'intégration, Fédération Wallonie-Bruxelles, Francophones Bruxelles et la Région wallonne).

différentes vagues migratoires dans les différents contextes sociaux, économiques et politiques qu'a connues notre pays depuis sa naissance dans les décennies qui suivirent les révolutions industrielles en Europe et au-delà de l'Atlantique. Mais expliquer le phénomène migratoire par la nécessité de main d'œuvre à différentes périodes pour différentes raisons qui se justifient dans notre modèle économique (crises, reconstructions d'après guerres, accords internationaux pour la relance industrielle et économique, etc.) est-il suffisant ?

Et si le phénomène migratoire pouvait aussi se lire en termes de lutte des classes ?

Cette grille de lecture n'est pas neuve et peut servir, comme le propose Marx notamment dans *Le Capital*, à situer et analyser les enjeux auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui à l'heure du capitalisme globalisé en phase de crise généralisée. La question n'est plus de savoir si l'on est pour ou contre les migrants, mais de se demander pourquoi il y a immigration. Quels en sont les enjeux, les causes et les effets dans les rapports de classes ? Pourquoi la figure de l'immigré est-elle aujourd'hui centrale dans les préoccupations liées au chômage, à la formation et à l'emploi ? Pourquoi la crise des migrants a-t-elle été médiatisée à ce point et sous cette forme, et pourquoi a-t-elle fait émerger tous les concepts que nous tenons aujourd'hui pour évident (diversité, vivre ensemble, interculturalité, antiracisme, etc.) et que nous retrouvons dans toutes les mesures politiques qui touchent les entreprises et le secteur de l'emploi et de la formation, et donc les dispositifs d'insertion dans lesquels s'intègrent nos associations ? Et si, comme l'écrit Guy Debord², le système ne mettait en valeur que ce qui le sert et le valorise, cela signifierait que l'immigré serait placé au-devant de la scène spectaculaire parce qu'il est indispensable à la survie du modèle économique capitaliste.

Mais alors, quelle fonction aurait l'immigration dans notre société capitaliste ?³

Le travailleur immigré permet de casser les coûts de production : moins formé, peu scolarisé, sinon dans une urgence de survie telle qu'il pourra travailler pour un salaire moindre et créer la concurrence parmi la population salariée. Cela a également pour effet que celle-ci se plie plus facilement aux ordres du capital et d'anesthésier toute possibilité de lutte. Aujourd'hui, les populations migrantes venant principalement du Maghreb, d'Afrique de l'Ouest ou du Moyen-Orient sont issues de cultures aux temporalités différentes de celle qui constitue le fond culturel révolutionnaire européen. Il sera facile de vérifier qu'aucun migrant ne quitte son pays et les siens pour venir lutter ici pour l'abolition du salariat et remettre radicalement en cause la tyrannie marchande du capital. Le contexte actuel n'est certes pas identique à celui d'autres époques d'immigration massive, mais même si les

causes directes sont particulières (conflits et crise économique dans les pays d'origine), le phénomène s'insère bien dans le mouvement historique de l'augmentation du taux de profit. Les guerres et les crises que ces personnes fuient en témoignent de façon suffisamment claire.

Et si nous, Européens intégrés, partagions de fait le même statut que les immigrés ?

Qu'on ne s'y méprenne pas, il ne s'agit pas ici d'accuser l'immigré de quoi que ce soit, il est tout autant que nous victime du système capitaliste. Le prolétaire n'est pas que l'ouvrier en salopette des industries du 19^e siècle ; le prolétariat dans sa conceptualisation historique (et non sociologique) est aujourd'hui universel, il se définit dans la dictature mondialisée du capitalisme, et nous, travailleurs salariés de l'insertion, en faisons partie au même titre que l'immigré. Cette représentation des choses est, à mon sens, la seule qui nous permette de nous rassembler et de nous reconnaître, avec les populations migrantes, comme des êtres humains de même valeur et confrontés aux mêmes enjeux à l'échelle mondiale. Comprendre que nous sommes la classe du prolétariat universel en face de la classe capitaliste nous autorise à sortir des chocs culturels, des conflits religieux et de tout ce qui pourrait nous diviser comme on nous pousse à le faire en ces temps incertains.

En pratique, que faire ?

C'est bien là que se pose la difficulté dans notre travail d'insertion et que tout reste à faire. À la fois, les personnes en formation ne peuvent pas faire l'économie de se former et de trouver un travail pour survivre, et nous, travailleurs de l'associatif avons également à maintenir notre emploi pour notre propre survie, personnelle et associative. Mais sans doute que cette prise de conscience des enjeux et du monde dans lequel nous vivons pourra nous orienter et faire émerger une praxis véritable entre la survie matérielle des uns et des autres et la réalisation d'une relation, d'un dialogue, pour une analyse radicale de la situation avec les personnes qui arrivent dans nos centres. D'un côté poursuivre la formation pratique pour trouver une place dans le système tel qu'il est, de l'autre ouvrir un espace de réflexion et de discussion sur notre situation commune et l'histoire dans laquelle nous sommes inscrits.

Pour conclure, il s'agit de repositionner la réflexion et l'analyse du cours des choses dans une lecture matérialiste de l'évolution des rapports de production et de resituer la condition prolétarienne dans son caractère historique et universel. Et, c'est essentiel, prendre enfin conscience que le prolétariat aujourd'hui, c'est nous aussi.

Rien de neuf sous le soleil, rien n'a été inventé, tout a été dit depuis longtemps, je ne fais ici que reprendre et redire ce que beaucoup d'autres ont déjà dit, et bien mieux que moi. ●●●●●

Mathieu DANERO,
Directeur de l'OIP La Chom'hier

2 Guy Debord, *La société du spectacle et Commentaires sur la société du spectacle*, Gallimard, 1992.

3 Karl Marx, *Le Capital*, Livre premier, Section VII, chapitre 25.





© T. Tervonen - J. Pourquoi - La Revue Dessinée

Deux exemples de pratiques réalisées en ce sens avec des personnes en alphabétisation à La Chom'hier :

L'intégration, c'est aussi donner des clés de lecture: L'histoire de l'écriture

Depuis maintenant deux ans, nous entamons l'année de formation par une animation autour de la naissance de l'écriture. Cela consiste d'abord par la découverte de toute une série d'écritures du monde, anciennes et plus récentes. Des textes écrits dans différentes graphies et langues sont affichées aux murs et, par sous-groupes, les personnes sont invitées à deviner de quelles écritures il s'agit d'après une liste qu'ils reçoivent au préalable. Une fois que cela est fait, nous corrigeons collectivement en apportant des informations sur ces différentes manières d'écrire (son époque, son origine, ses relations avec d'autres écritures). Ensuite, nous diffusons un petit film de quelques minutes qui introduit le contexte de la naissance de l'écriture vers la 2^e moitié du 4^e millénaire ACN à Sumer, l'Irak actuel. Et de là, nous voyons que l'écriture est d'abord comptable, qu'elle sert à écrire ce que l'on achète, ce que l'on vend et ce dont on est propriétaire, elle est donc directement liée à l'accumulation de biens, à l'échange marchand et développée par les classes possédantes. L'écriture devient ensuite instrument du pouvoir foncier, religieux et juridique: les contrats, les paroles divines et les lois sont en effet écrits. Nous voyons également que l'écriture et son système sont d'abord préservés et transmis par les initiés des castes du pouvoir à ceux qui leur succéderont. À partir de là, il s'agit de comprendre de quelle manière et pourquoi l'écriture est devenue instrument du pouvoir jusqu'à nos jours et comment nous pouvons, nous, nous en servir comme instrument de pouvoir. Les personnes en difficultés de lecture et écriture ou non, comprennent habituellement très bien (et très vite) de quoi on parle.

L'intégration, c'est aussi donner des clés de lecture: Travail hebdomadaire sur l'économie capitaliste et appui cinématographique

L'année dernière (2015-2016), les groupes en alphabétisation (tous niveaux confondus) avaient, une fois par semaine, un cours d'1h30 où l'on tentait de comprendre le fonctionnement du système économique dans lequel nous vivons. À partir de l'ouvrage de Jacques Gouverneur destiné aux étudiants de 1^{ère} année à l'université⁴, nous avons pu aborder quelques notions de base (industrialisation, capital, travail (humain), machinisation, production, concurrence, classes, prolétariat, etc.). En parallèle, en collaboration avec la Maison de la Création (Centre Culturel Bruxelles-Nord), des séances de ciné-débat ont été organisées autour du thème du Capitalisme. Trois séances ont été réalisées sur l'année et le sujet a pu être abordé à partir de diverses portes d'entrée: la désindustrialisation (Roger et moi), l'exploitation des richesses en Afrique (Zimbabwe, à qui profite le cuivre?), l'obsolescence programmée (Prêt à jeter). Celles-ci demandaient systématiquement une phase de préparation et de discussion sur le sujet avant la projection du film, et des intervenants introduisaient le débat après la projection. Le thème pouvait ensuite être poursuivi et approfondi (même en français ou en mathématiques). Par la suite, nous n'avons malheureusement pas pu prolonger les plages hebdomadaires par manque de temps, mais nous avons poursuivi les cinés-débats. Mais il est à constater que ces notions et concepts qui définissent notre système économique, également ici, et même si ce n'est pas simple, intéressent fortement les gens et sont généralement vite comprises par les personnes que nous accueillons en formation. Tout est une question de posture pour le formateur et des mots qu'il utilise.

4 J. Gouverneur, *Les fondements de l'économie capitaliste - Introduction à l'analyse marxiste du capitalisme contemporain*.



Vivre la diversité !

Février 2015, le Gouvernement wallon, à l'instar d'autres niveaux de pouvoir, développe un plan d'action pour lutter contre le radicalisme violent. Ce plan comprend notamment la formation de travailleurs de première ligne, en contact avec les publics. L'objectif de ces formations est d'outiller les professionnels à prendre la mesure du phénomène et... être à même de détecter des comportements qui seraient le signe d'un processus de radicalisation.

Sans nier les questions particulières et émotionnellement fortes qui se sont posées au moment des attentats de Charlie Hebdo et encore par la suite lors des attentats de Paris et de Bruxelles, notre attitude a d'abord été d'identifier les actions que le secteur mène déjà pour renforcer le vivre ensemble dans un contexte socioéconomique particulièrement difficile pour les demandeurs d'emploi notamment pour ceux qui sont d'origine étrangère ou dont les parents sont d'origine étrangère. Pensons notamment aux discriminations à l'embauche. Car c'est bien là notre mission.

Dans ces contextes, les actions menées par les CISP permettent aux personnes de développer (retrouver) une estime de soi et une confiance en soi. Les actions de formation sont centrées sur les personnes et se mènent en groupe, avec un travail sur le « vivre ensemble » à partir du vécu quotidien et concret. Cette question du « vivre ensemble » est abordée dans son volet groupe (vivre ensemble dans le groupe de stagiaires), dans le volet organisation (vivre ensemble dans une institution de formation qui a des règles), dans le volet emploi (mes convictions, ses signes et mon engagement dans l'emploi). L'accompagnement psychosocial individuel et collectif participe également à développer cette approche globale et intégrée.

Cela suppose pour les équipes de pouvoir offrir aux stagiaires un contexte d'apprentissage qui repose à la fois sur une ouverture bienveillante (pour apprendre, développer l'estime de soi, développer la confiance en soi et dans les autres, se confronter, développer son esprit critique...) et sur une structure soutenance (notamment via un cadre clair). Les besoins exprimés par des travailleurs portent sur un accompagnement des équipes pour aborder avec les stagiaires des questions délicates qui suscitent pour certaines incompréhensions, voire honte et qui exacerbent les représentations des uns sur les autres et donc aussi les relations au sein des groupes de stagiaires. Les conséquences des actions terroristes sur les parcours de formation et sur l'insertion dans l'emploi de stagiaires d'origine arabo-musulmane et de confession musulmane doivent également être prises en compte dans le travail d'accompagnement des stagiaires.

C'est dans cet esprit que différentes actions de formation ont été organisées par l'Interfédé au cours de ces dernières années autour de la problématique de l'interculturalité, du vivre ensemble... mais aussi des droits des stagiaires et de leur accueil en formation. Certaines sont réalisées à l'Interfédé même comme la formation « Quelle histoire derrière les papiers » avec le CAI et le CRIPEL. D'autres proposées dans le programme de formation sont réalisées dans les équipes, après un ajustement du contenu et de la démarche aux besoins des équipes, comme la formation « Préjugés, stéréotypes, différence, laïcité, neutralité et nous... et nous... et nous ! » organisée chez API.



© T. Tervonen - T. Chavant - La Revue Dessinée

Néanmoins, la question du radicalisme violent est posée. Notre première réaction a été de proposer un espace de formation dans laquelle, comme l'écrit Daniel Martin du CVRI avec lequel nous avons collaboré, « une attitude réflexive réciproque, un échange entre des professionnels qui cherchent à comprendre pour agir ensemble » est possible. C'est ainsi que la formation « Comprendre le radicalisme violent » a été organisée et proposée en 2016 et en 2017.

Car, c'est bien de cela qu'il s'agit : comprendre mais aussi agir ensemble pour prendre en compte les réalités complexes du monde d'aujourd'hui dans lequel la violence prend une place nouvelle : effritement des politiques sociales, relégation aux frontières de la société d'une partie de plus en plus importante de personnes dont des jeunes et des jeunes nés dans des familles issues de l'immigration, contexte géopolitique au Moyen-Orient, guerre en Syrie, Daesh... mais aussi les formes d'actions comme les attentats, qui sont elles-mêmes de plus en plus violentes.

Notre parti est d'agir là où nous avons prise, à partir de nos missions, à partir d'une compréhension partagée d'une réalité complexe face à laquelle les réponses sont multiples.

Notre pari est de vivre la diversité avec ce que cela comporte comme insécurité, peur, recherche, rencontre, créativité, richesse et inattendu... ●●●●●

Marina MIRKES,
Coordinatrice pédagogique de l'Interfédé

Comprendre le radicalisme violent

De longue date inscrit dans des actions de sensibilisations et de formations à l'attention des professionnels du secteur social, le CRVI (Centre Régional d'Intégration de Verviers) a ajouté une "formation à la lutte contre le radicalisme violent" en collaboration avec le CERSO¹.

Force est de constater qu'aucun de ces mots n'est simple, alors si l'on prend le risque de les associer, nous devons nous en expliquer.

Ce qui nous mobilise dans le terme de « formation » est surtout une attitude réflexive réciproque, un échange entre des professionnels qui cherchent à comprendre pour agir ensemble.

La « lutte contre le radicalisme violent » n'est pas un titre de film d'action avec des héros « rambosiens » mais bien une volonté farouche, radicale d'approfondir la réflexion sur un phénomène d'une complexité inouïe qui touche nos sociétés, tue nos concitoyens et nous sidère au sens profond du terme.

En effet passé le dégoût, l'horreur et la peur, notre responsabilité de travailleurs sociaux est de tenter de comprendre pour voir si et sur quoi nous pouvons agir.

Pour le CRVI, pas question de « réagir » mais d'analyser, de partager nos avis, nos analyses, nos expertises, nos réseaux. C'est dans cet état d'esprit que nous abordons donc ces trois jours de « formation ».

Il n'y a ni « outil » ni « recettes » ni formule magique permettant de détecter la radicalisation violente. Prétendre le contraire conduit au populisme et à la déconstruction sociale que l'on observe actuellement.

Épaulée par des « personnes ressources aux compétences reconnues » (le terme expert est devenu d'une telle vulgarité), notre équipe va à la rencontre des professionnels avec d'abord une approche informative et ensuite des éléments de compréhension et de débats.

La situation actuelle faite d'une succession d'épisodes terroristes, d'actes violents isolés, de réactions sécuritaires musclées, de présence policière et militaire renforcée, de contrôles démultipliés, de décisions politiques quasiment uniquement sécuritaires, de prises de paroles politiques, publiques musclées... bouscule absolument tous nos repères de citoyens mais aussi tous nos fondements de travailleurs sociaux.

Alors même que certains prétendent sans détour mais au service d'une forme de retour de l'ordre moral, que « comprendre c'est être complice », plus que jamais nous devons de chercher les causes, les fondements, les rouages de ces bouleversements sociaux, politiques, économiques, culturels... qui touchent tous les publics avec lesquels nous travaillons au quotidien.

C'est peut-être tendance, mais nous refusons de prendre part au débat actuel sans un minimum de compréhension, sans confronter nos avis, sans écouter des personnes ressources et c'est cela que nous voulons partager lors de cette formation mais aussi lors de toutes nos interventions de sensibilisation.

Le discours ambiant fait d'amalgames, de simplismes et d'exclusion, notamment de nos publics va devenir presque aussi destructeur que les actes commis, tout aussi inexcusables qu'ils sont.

Les politiques actuelles, les portes ouvertes aux paroles stigmatisantes, la mollesse face aux discriminations quotidiennes couplées à la volonté d'amoindrir la portée du travail social via par exemple la suppression du secret professionnel sont des signes alarmants d'un changement social important et durable.

Alors oui, le CRVI prend le parti de parler du radicalisme violent pour le comprendre, l'inclure dans une réflexion holistique et dans une perspective sociale.

Il n'est pas question de nier l'urgence d'une réponse sécuritaire mais le quasi état de guerre que nous vivons ne peut en aucun cas être la seule réponse et encore moins devenir pérenne.

Chaque débat, chaque rencontre à propos du radicalisme violent débouche invariablement sur des questionnements sociaux, sur le rôle de l'école, sur le modèle d'intégration, sur la place des cultures et des populations, sur l'arrivée des réfugiés, sur la place des jeunes, sur les logiques urbaines...

Comment se radicalise-t-on ?
 Qui sont ces jeunes ? Pourquoi sont-ils jeunes ?
 Pourquoi nos concitoyens deviennent-ils nos pires ennemis ?
 Comment et à qui en parler ?
 Quelle est la place de la religion et de l'islam ?
 Que signifient tous ces termes : terrorisme, islamiste, djihad, salafistes, signes religieux... ?
 Comment inverser le cours des choses ?
 Quel rôle pour les travailleurs sociaux ?
 Quels impacts sur notre travail ?
 etc.

1 CERSO : Centre de Ressources pour le Social-Formation continue-Offres sur mesure-Recherche

Des centaines de questions complexes et dérangementes qui nous imposent le débat, la réflexion et l'échange.

Comment en tant que Centre d'intégration éviter ce sujet à moins de considérer la cécité comme une vertu sociale ?

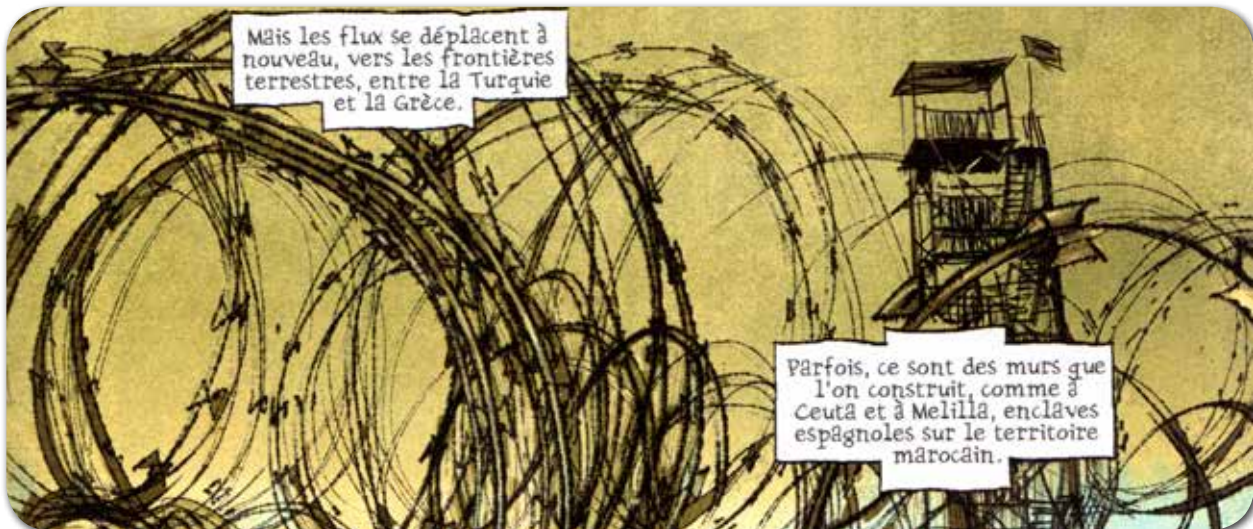
C'est donc bien cela notre engagement mais aussi notre rôle :

- faire se rencontrer des professionnels et des personnes ressources ;
- initier et entretenir le débat ;
- échanger les avis, les expériences et les pratiques.

Pour autant, l'humilité et la modestie sont de mise car nous sommes dans une situation historique et d'une extrême complexité avec un nombre de paramètres incroyables.

Mais cela ne peut que nous motiver et surtout évitons de tomber dans les simplismes, les YAKA, les recours aux boucs émissaires et les discriminations si faciles...

Une société inclusive est un projet ambitieux et exigeant certes, mais cela nous évite la médiocrité et c'est le choix du CRVI quand il va à la rencontre de ses partenaires dans ces formations.



© T. Tervonen - J. Pourquié - La Revue Dessinée

C'est donc pour tout ce qui précède que le CERSO et le CRVI, assistés d'intervenants extérieurs, ont répondu à l'appel de l'Interfédé pour mettre sur pied ces 3 jours de formation/ réflexion/échanges.

Les contenus précis sont issus des travaux de Mohssin Elghabri², Michael Dantine³, Alain Grignard⁴ Vincent Seron⁵ collaborateurs fréquents du CRIC, CRVI et CERSO. Michael Privot⁶ intervient aussi avec les partenaires lors de ces 3 jours pour éclairer les participants sur les questions concernant précisément l'Islam et ses courants.

Le CRVI/CERSO alterne les périodes d'information et de mise en perspective des apports. Ces 3 jours se veulent résolument participatifs afin de permettre aux participants d'échanger, de s'appropriier mais aussi d'enrichir les contenus et le contextualiser dans leur pratique professionnelle. ●●●●●

2 Mohssin EL GHABRI (politologue, conseiller à la prospective chez Etopia) et Soufian Gharbaoui (politologue et économiste, chercheur-associé à Etopia) : " Qui sont ces jeunes partis en Syrie " -<http://www.etopia.be/spip.php?auteur750>.

3 Michaël DANTINNE est docteur en criminologie de l'Université de Liège. Il est aujourd'hui chargé de cours au service de criminologie de l'ULg. Les connaissances acquises dans le domaine de la criminalité financière l'ont progressivement amené à entreprendre des recherches sur le financement du terrorisme qu'il poursuit avec Vincent SERON, Assistant à l'école de Criminologie Jean CONSTANT de l'ULg.

4 Alain GRIGNARD : Islamologue, professeur à l'UCL sur les matières liées au terrorisme, maître de conférences au département de Science politique, spécialiste de l'anti-terrorisme à la police judiciaire fédérale de Bruxelles.

5 Vincent SERON : est titulaire d'un doctorat en criminologie de l'Université de Liège. Il porte un intérêt particulier au secteur de la police et des politiques de sécurité publique.

6 Michaël PRIVOT : Licencié en Histoire et philologie orientales et docteur en langues et lettres de l'ULg, Michaël Privot est présenté par des médias belges francophones comme un « islamologue » et « une figure montante dans la représentation de la communauté musulmane.

Statut des personnes étrangères, quelles histoires derrière leurs papiers

Le secteur de l'insertion socioprofessionnelle n'a pas attendu l'entrée en vigueur du parcours d'intégration pour ouvrir les portes de ses formations aux personnes étrangères ou d'origine étrangère. Au niveau purement administratif, l'inscription des personnes étrangères peut conduire à des questionnements épineux pour savoir si l'intéressé répond aux conditions d'éligibilité des stagiaires.

Ces conditions ont par ailleurs été modifiées avec le décret CISP de 2013 et seront d'application concernant l'éligibilité du public le 1^{er} janvier 2017.

À l'article 5 du décret CISP, les conditions d'éligibilité suivantes sont mentionnées : « *Toute personne considérée comme une personne étrangère séjournant légalement sur le territoire belge, conformément à la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, y compris dans le cadre des recours prévus par les dispositions contenues dans le titre III de la loi précitée et qui dispose au maximum du certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré ou d'un titre équivalent* ».

Contrairement au décret de 2004, l'inscription comme demandeur d'emploi au Forem n'est plus requise pour être éligible. Cette modification simplifie l'accès pour plusieurs personnes étrangères qui bien qu'en séjour légal ne sont pas autorisées à s'inscrire au Forem car elles ne sont ni dispensées de permis de travail, ni ne peuvent prétendre à en obtenir un. Concernant la restriction relative au fait de disposer d'un CEDD, tant que la personne n'a pas obtenu son équivalence de diplôme cette restriction ne la concerne pas.

Encore faut-il pouvoir reconnaître sur base des documents présentés si la personne répond aux conditions susmentionnées. Pour répondre à cette question et aller un pas plus loin dans la connaissance de ce public, l'Interfédé et les Centres régionaux d'intégration (CRI) ont souhaité collaborer pour organiser la formation : « *Quelles histoires derrière les papiers* ».

Objectifs de la formation

Deux objectifs sont visés :

- donner des balises, des repères pour le CISP confronté à des documents d'identités qu'il ne connaît pas,
- aller au-delà de l'analyse de la carte d'identité pour se pencher sur le parcours migratoire et les implications de celui-ci en termes de vécu et de démarches administratives.

En une journée, les formateurs fournissent des clés de lectures sur la matière du droit des étrangers et l'approche du phénomène migratoire. À partir d'exemples concrets, de schémas et d'échanges, des balises sont construites pour mettre des repères dans cette matière complexe.

Programme de la formation

1. La première partie concerne les titres de séjour : la distinction entre les différentes cartes de séjour et les droits qui y sont liés (accès au marché du travail et les conditions de cet accès, accès à l'aide sociale, etc.).

Un focus spécifique est dispensé sur les étapes de la procédure d'asile, de l'introduction de la demande à l'épuisement des recours possibles. Les participants ne sont pas formés pour accompagner le demandeur d'asile dans ses démarches. Par contre, ils sont sensibilisés et outillés pour décortiquer les différentes étapes et comprendre le casse-tête administratif de sa demande d'asile.

2. La seconde partie permet d'envisager les différentes approches du phénomène migratoire : historiques, géopolitiques, sociologiques et psychosociales, ainsi qu'un éclairage sur les réalités de l'intégration des personnes étrangères : leurs parcours et les difficultés rencontrées.

Au terme de la formation, les participants savent comment lire un document d'identité de personnes étrangères et auprès de qui s'adresser pour vérifier les droits d'accès aux formations. Ils ont une meilleure connaissance des dynamiques migratoires et sont sensibilisés aux réalités de l'intégration des personnes étrangères à la société belge. Grâce à cette formation, une étape supplémentaire est franchie pour garantir le respect des droits fondamentaux des personnes étrangères. Cette collaboration permet également de favoriser la mise en réseau des CISP avec les CRI. ●●●●●

Benoîte DESSICY,

Directrice du Centre d'action interculturelle de la province de Namur (C.A.I)

Préjugés, stéréotypes, différence, laïcité, neutralité et nous... et nous... et nous! Une expérience de formation chez API

API accueille et accompagne des personnes étrangères à travers un apprentissage vivant de la langue française (alphabétisation et FLE) et ce, dans une perspective d'autonomie sociale et/ou professionnelle. Certaines viennent de zones en conflits (Syrie, Irak, Somalie, Afghanistan) ou sous tension (Turquie, Afrique subsaharienne, etc.). Parmi elles se retrouvent également des primo-arrivant(e)s. Quarante nationalités se côtoient en formation au quotidien. Certains groupes de formation sont composés de quatorze nationalités.

Un besoin de se situer

Au vu de l'actualité, la cohabitation au sein du groupe de formation n'a pas toujours été aisée. L'équipe d'API a donc demandé à la direction un soutien méthodologique et théorique afin d'être mieux à même de comprendre et de réagir aux éventuels conflits qui surviendraient pendant les formations. Il s'agissait avant tout de préserver le dialogue, une hypothèse pédagogique forte chez API. Le constat était simple : que dire aux personnes en formation alors que soit même on ne voit pas clair ? Comment identifier des pistes concrètes pour réagir aux préjugés et propos discriminatoires alors que peut-être on en développe involontairement soi-même ? Pour l'équipe, il est essentiel de disposer d'outils pour identifier ses propres représentations dans la relation formative.

Pour la direction, cette situation constituait l'occasion de faire le point, de se remettre en question, de se positionner ensemble. La formation concerne donc toutes les composantes d'API. En effet, API est multi subventionnée, ce qui implique qu'elle développe tout à la fois des actions CISP et des actions centrées sur l'action sociale. Les activités d'API comprennent aussi une école de devoirs.

En quelque sorte, l'objectif était de mettre à plat les valeurs d'API pour les interroger, les actualiser, comprendre ce qu'il y a derrière les mots, s'entendre.

Pour réaliser cette formation « à la carte », API s'est tournée vers la coordination pédagogique de l'Interfédé. Une offre de formation sur ce thème figurait en effet dans le catalogue de formation 2015-2016. Raphaël Claus, Suzon Vanwuytswinkel (en charge de cette formation pour CAIPS) et Isabelle Donckers

se sont rencontrés pour prendre en compte les questionnements et intérêts de l'équipe pour construire l'offre de formation sur mesure.

À partir du quotidien d'API, les questions à dénouer étaient les suivantes :

- Comment reconnaître les préjugés et stéréotypes et comprendre leur fonctionnement et leur rôle dans la vie quotidienne et dans sa pratique professionnelle ?
- Comment déconstruire les stéréotypes et les préjugés chez soi et chez les autres et y faire face ?
- Quelles questions/situations concrètes sont liées à l'interculturalité et à la laïcité au sens large du terme ?
- Comment aborder ces questions avec les stagiaires ? Comment les traiter dans les pratiques des travailleurs et des équipes ?
- Quelles pistes pour alimenter le cadre de son institution ?

La formation a été programmée en avril 2016 pendant trois jours. Y ont été abordés les concepts d'identité, différence, cadre de référence, tolérance, neutralité, laïcité de même que le cadre législatif. De nombreux outils ont été découverts et expérimentés en vue de soutenir la dynamique de groupe et la diversité qui y est bien présente.

Une formation, une charte

Durant la formation, l'équipe s'est proposée pour écrire une charte qui rassemble les valeurs et principes pédagogiques d'API.



« Suite à une formation d'équipe (avril 2016) basée sur la compréhension et la déconstruction des stéréotypes et préjugés, l'équipe d'API dans son ensemble s'est attelée à rédiger une charte commune à toute l'asbl. L'objectif de cette charte est de poser et sceller un socle commun de valeurs qui font la nature de l'association. Bien qu'API grandisse et se diversifie tout en respectant les aléas de son secteur (les changements politiques, les adaptations aux décrets, l'évolution du personnel...), il est important que les valeurs fondatrices de l'association soient toujours défendues et promues. La charte suivante s'applique à toutes les activités passées et futures organisées par API ou en son nom ».

Aujourd'hui, la charte va être soumise au CA et à l'équipe (pour validation finale) avant d'être affichée sur le site internet.

Elle sera également destinée aux volontaires et nouveaux engagés. Elle constitue le fil rouge, la ligne d'action d'API. Entamée en formation, cette charte a été finalisée par la suite par l'équipe. De plus, de nombreux outils issus de la formation sont utilisés à destination des apprenants.

Vers une formation longue

L'équipe a voulu aller plus loin encore en s'investissant par la suite dans la construction d'une formation longue dont l'objectif était de comprendre et de maîtriser des connaissances de base sur les enjeux auxquels sont confrontés les apprenants d'API en tant que migrants originaires de zones en conflits.

Pour ce faire, cette formation longue devrait s'inspirer de la démarche interculturelle pour gérer les conflits convictionnels et l'analyse d'incidents critiques. Différents concepts y seront abordés comme ceux de conflits internationaux (abordés à partir du cas de la Géorgie), de devoir de mémoire, de complotisme, de concurrence mémorielle. Cette formation longue sera réalisée en partenariat avec Caritas et Justice et Paix. La formation sera également construite au départ des questions rencontrées par l'équipe et coordonnée par Pax Christi, organisme d'éducation permanente.

À nouveau, il s'agit de bien comprendre pour bien réagir en partant du vécu.

Sans nul doute, la formation de l'Interfédé « Préjugés, stéréotypes, différence, laïcité, neutralité et nous... et nous... et nous » a ouvert de bien passionnants chantiers. ●●●●●

Véronique DUPONT,

Rédactrice en chef de l'Essor
et Chargée de projets pour la fédération ALEAP

en collaboration avec Isabelle DONCKERS,
Directrice du CISP API

Pour aller plus loin sur le thème de la migration et l'insertion socioprofessionnelle, sitographie et bibliographie consultables sur le site Internet de l'Interfédé : www.interfedeb.be

« Préjugés, stéréotypes et représentations de la différence » est un module de formation élaboré par la fédération CAIPS au sein du programme de formation de l'Interfédé, qui propose une approche pratique et réflexive pour accompagner un groupe pluriculturel. Elle propose une expérimentation d'un outil de référence nourri de concepts théoriques et permet au centre concerné de construire in fine ses propres outils, tant juridiques (ROI) que pédagogiques (cadre du vivre ensemble, positionnement d'équipe, outil de communication interculturel). Son contenu est construit au fur et à mesure de la formation en fonction des apports des participants.

Selon Margarit Cohen Emerique (Pour une approche interculturelle en travail social, De Boeck, 2015) le concept d'« approche interculturelle » recouvre trois démarches spécifiques. D'abord, la prise de conscience par le professionnel de son propre cadre de références au moyen d'un processus de décentration, ensuite la découverte du cadre de références de l'Autre, et enfin la négociation-médiation permettant de résoudre les conflits de valeurs inhérents à de nombreuses situations interculturelles.

C'est cette méthode que les formateurs ont choisi de mettre en œuvre lors de ces trois jours de formations. Dans un premier temps, des exercices permettent de faire prendre conscience de son propre cadre, de son identité. Sont abordés ensuite les éléments qui constituent l'identité individuelle, les bases et les enjeux de l'identité collective. Les mécanismes d'émergence des stéréotypes et des préjugés sont déconstruits pour se découvrir tantôt « stéréotypant », tantôt victime de stéréotypes.

Découvrir l'Autre, « pénétrer son système », exige une attitude d'ouverture et de curiosité. Il s'agit de lui donner la parole pour découvrir ce qui donne sens et valeur à son comportement et à ses réactions (y compris ceux issus de la société d'accueil et qu'il a assimilés). Un jeu de rôle a été imaginé pour mettre en situation professionnelle les participants. Son analyse permet d'aborder les valeurs individuelles et collectives et les émotions liées à celles-ci. Il est consacré à la négociation du chemin de l'interculturel proposé par Cohen Emerique.

Lors de la dernière journée, ce sont les aspects législatifs du droit constitutionnel et des droits fondamentaux qui sont abordés en vue de co-construire une solution négociée pour le centre. Les missions de l'institution sont intégrées dans le ROI pour correspondre à ses valeurs. Des solutions concrètes et les ressources légales sont envisagées pour gérer les souffrances et les revendications identitaires.

Pour aller plus loin

Sitographie

- À travers cinq destinations, vingt regards de cinéastes, de photographes, d'écrivains et de dessinateurs de bande dessinée, la série multimédia d'ARTE Reportage raconte les camps de réfugiés. <http://info.arte.tv/fr/refugies>
- Citoyens du Monde, l'histoire de nos migrations, dossier pédagogique, Myria, Centre fédéral migration, décembre 2015. <http://www.myria.be/fr/>
- Ressources et informations utiles pour vivre en Belgique, http://www.belgique-infos.be/belgium/vivre-en-belgique/#.V_OXe7D_oal
- Guide pour les employeurs. Former et employer des réfugiés et demandeurs, Fédération des Entreprises de Belgique (FEB). <http://www.feb.be/publications/guide-pour-les-employeurs--former-et-employer-des-refugies-et-demandeurs/>

Bibliographie

- AMORANITIS S., CRUTZEN D., GODFROID J., MANCO A., PARTOUNE C., SENSI D., Développer le mainstreaming de la diversité, recueil analytique d'outils d'intervention pour la valorisation de la diversité, Irfam. http://irfam.org/assets/File/IRFAM_Recueil_d_outils_pour_developper_le_mainstreaming_de_la_diversite.pdf
- COHEN-EMERIQUE M., Pour une approche interculturelle en travail social, Presses de l'EHESP, collections Théories et pratiques, 2011, 475 pages
- DELRUELLE E., DE COOREBYTER V., MARTINIELLO M., Conception du dialogue interculturel en Wallonie et à Bruxelles, Fédération Wallonie Bruxelles, Education permanente, n° 16, 2012, 250 pages, http://www.centresculturelsbruxellois.be/sites/www.centresculturelsbruxellois.be/IMG/pdf/conceptions_du_dialogue_interculturel_en_wallonie_et_a_bruelles.pdf
- MANCO A., Processus identitaires et intégration. Approche psycho sociale des jeunes issus de l'immigration, L'Harmattan, 2006
- MARTINIELLO M., REA A., Une brève histoire de l'immigration en Belgique, Fédération Wallonie Bruxelles, 2012, 68 pages, http://www.egalite.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=2ee8fea1e26a86ca9f3cf9aa5b9815f8b1994334&file=uploads/tx_cfwbitemsdec/Immigration_Final_26_11_12.pdf
- Parcours d'accueil des primo arrivants. Parcours d'obstacles ou rencontre entre cultures ?, Journal de l'alpha, n°193, 2^{ème} trimestre 2014, Lire et Ecrire Communauté française.
- 10 préjugés sur les migrants, Amnesty, <http://www.amnesty.be/decouvrir-nos-campagnes/migrants-et-refugies/10-prejuges-sur-les-migrants/prejuges> - <http://www.amnesty.be/IMG/pdf/livret-migrants-final.pdf>
- Le bienvenu, journal populaire de solidarité, avril juin 2016, <https://lebienvenu.be/>
- Guide pratique et d'orientation des migrants. Mieux connaître ses droits pour les faire valoir, Ligue des droits de l'homme, octobre 2016, http://www.liguedh.be/images/PDF/documentation/guides/ldh_guide%20du%20migrant.pdf
- Le parcours d'intégration des primo arrivants, portail de l'action sociale en wallonie, <http://socialsante.wallonie.be/?q=action-sociale/integration-personne-origine-etrangere/dispositifs/parcours-integration-primo-arrivant>
- Qu'est-ce qu'un réfugié ? Ciré, Vluchtelingenwerk, juin 2016, <https://www.cire.be/thematiques/asile-et-protection/brochure-qu-est-ce-qu-un-refugie>

Les CISP ont un logo commun!



Plus que jamais, il est indispensable d'identifier et de valoriser les forces communes des centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP)¹ dans le respect de leurs diversités.

Nous identifier, nous reconnaître et être reconnu comme un acteur de formation professionnelle et d'insertion socioprofessionnelle qui s'adresse à des adultes faiblement scolarisés et demandeurs d'emploi est primordial.

Pour rendre visible cette identité commune des CISP, le GT Communication de l'Interfédé² a travaillé avec un graphiste-typographe³ pour traduire au mieux la réalité multiple et multiforme de notre secteur.

Dans ce nouveau logo, les centres sont représentés par autant de bulles de couleurs différentes. Ils évoluent en toute autonomie, mais sont animés par des valeurs communes, un socle commun représenté ici par le C.

Ce logo est désormais celui des Centres d'insertion socioprofessionnelle !⁴

1 Les CISP pour Centres d'insertion socioprofessionnelle (ex Entreprises de formation par le travail EFT et Organismes d'insertion socioprofessionnelle OISP) sont régis par un nouveau décret du Gouvernement wallon du 10 juillet 2013 qui entrera en application le 1^{er} janvier 2017.

2 Ce Groupe de travail est constitué de membres de l'Interfédé et d'un membre de chaque fédération qui compose l'Interfédé (ACFI, AID, ALEAP, CAIPS et Lire et Ecrire en Wallonie)

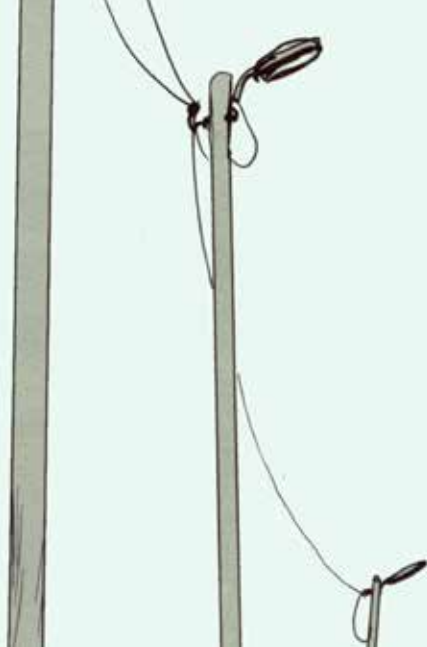
3 Nicolas Gilson, www.olagil.be

4 Pour toutes questions quant à l'usage de ce nouveau logo, n'hésitez pas à contacter Françoise Robert, chargée de communication à l'Interfédé (francoise.robert@interfede.be).

Jeudi 18 mai 2017 : un grand rendez-vous sectoriel

Il se prépare, se mijote, se construit... le grand rendez-vous sectoriel des CISP. Il prendra la forme d'un grand Salon de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle. Ce salon entend faire connaître l'étendue de l'offre de formation professionnelle et d'insertion socioprofessionnelle des CISP destinée à des adultes faiblement scolarisés et demandeurs d'emploi. Il a pour objectif de promouvoir nos valeurs, les fondamentaux de notre identité sectorielle, mais aussi de faire connaître les enjeux qui traversent notre secteur. Il sera l'occasion également de présenter la nouvelle identité visuelle commune des CISP dont vous avez la primeur dans l'article ci-dessus. Échanger avec nos partenaires, nouer de nouveaux partenariats, valoriser les formations auprès d'une large cible de professionnels sont encore des objectifs que ce salon va rencontrer. En pratique, ce premier Salon de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle prendra place à Namur dans le Hall d'expo. Sa date est d'ores et déjà fixée et à bloquer dans vos agendas : **le jeudi 18 mai 2017 toute la journée !**

Pour toute information, n'hésitez pas à contacter l'Interfédé : secretariat@interfede.be



Les cinq fédérations membres de l'Interfédération des EFT et des OISP sont :

ACFI • Action Coordonnée de Formation et d'Insertion • www.acfi.be • tél. 02/640.44.07

AID • Actions Intégrées de Développement • www.aid-com.be • tél. 02/246.38.61 (62 ou 65)

ALEAP • Association Libre d'Entreprises d'Apprentissage Professionnel • www.aleap.be • tél. 081/24.01.90

CAIPS • Concertation des Ateliers d'Insertion Professionnelle et Sociale • www.caips.be • tél. 04/337.89.64

Lire et Ecrire Wallonie • www.lire-et-ecrire.be • tél. 081/24.25.00

Le Comité de rédaction

Eric ALBERTUCCIO • Leyla BUEKENS • Véronique DUPONT • Véronique KINET • Céline LAMBEAU • Eric MIKOLAJCZAK •
Françoise ROBERT • Dominique ROSSI • Jean-Luc VRANCKEN

Secrétaire de rédaction :

Véronique Kinet • 081/74.32.00 • secretariat@interfede.be

Rédactrice en chef :

Véronique DUPONT

Ont contribué à la rédaction des articles :

Les membres du Comité de rédaction de L'Essor et Aurélie AUDEMAR, Louise CALLIER, Raphaël CLAUS, Carine COLLARD, Mathieu DANERO, Valentine DE MUYLDER, Nathalie DENIES, Rix DEPASSE, Benoîte DESSICY, Isabelle DONCKERS, Etienne HUBLART, Corine LECERF, Daniel MARTIN, Marco MARTINIELLO, Anaïs MATHIEU, Jacinthe MAZZOCCHETTI, Marina MIRKES, Nancy RAHIR, Andrea REA, Dina SENSI

Crédits photos/illustrations: La Revue Dessinée, La Croix-Rouge de Belgique, Françoise Robert

Le numéro 79 sortira en mars 2017.

Contact : Véronique KINET • 081/74.32.00 • secretariat@interfede.be

www.interfede.be

Interfédération des EFT et des OISP asbl

ACFI • AID • ALEAP • CAIPS • Lire et Ecrire Wallonie

Numéro d'entreprise : BE 0439.244.011 • n° de compte : 001-3207881-70

Avec le soutien de la Wallonie et du Fonds social européen

L'UE et les Autorités publiques investissent dans votre avenir.

FSE



UNION EUROPEENNE

LE FONDS SOCIAL EUROPEEN ET LA WALLONIE
INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR



Wallonie

L'ESSOR de l'Interfédé: La revue trimestrielle du secteur de l'insertion socioprofessionnelle

Rue Marie-Henriette, 19-21 • 5000 Namur • Tél.: 081/74 32 00 • Fax : 081/74 81 24 • secretariat@interfede.be

Mise en page : Inform'Action asbl • www.informaction.be

Les données diffusées pourront être reproduites par tout utilisateur qui sera tenu d'en indiquer la source.